

Ce Que Tout Le Monde Est Censé Connaitre



Ibrahim Amini

Al-Islam.org

Author(s):

Ibrahim Amini [3]

Publisher(s):

Centre Mondial d'Ahl-al-Bayt [4]

Ce livre propose de façon simple et compréhensive pour tous, des principes de réflexion et des raisonnements logiques sur les questions religieuses selon les versets coraniques et les Hadiths. Les bases fondamentales du dogme de l'islam et du mazhab d'ahl-al-bayt sont détaillées dans cet ouvrage. Il permet ainsi une réflexion personnelle sur ce qu'est le programme de vie de tout être humain.

Category:

Général [5]

Miscellaneous information:

Ce Que Tout Le Monde Est Censé Connaitre Ibrahim Amini Projet supervise: Direction générale de recherche, service de traduction, département des affaires culturelles Traduit par: Faride Mahdavi Damqani & Maryam Pak Nejad Corrigé par: Margareta Mria Devolder Contrôle final: Mohammad- Reza Zakeri- Harandi Date de publication: 2011 Imprimerie: Moujab Tirage: 5000 Edité par: Centre Mondial d'Ahl-ul-Bayt (a.s) Site internet: www.ahl-ul-bayt.org Courriel: info@ahl-ul-bayt.org ISBN:

978-964-529-610-8 Tous droits réservés pour tous pays. نام کتاب: آنچه همه باید بدانند مؤلف: ابراهیم امینی تهیه کننده: اداره ترجمه، اداره کل پژوهش مجمع جهانی اهل بیت^ع مترجم: فریده مهدوی دامغانی و مریم پاک نژاد زبان: فرانسوی

Le patrimoine légué par Ahl-ul-bayt (le Prophète et les membres infallibles de sa famille) et conservé par leurs fidèles partisans est à juste titre une école pluridisciplinaire. Source intarissable de savoir, cette école n'a cessé de former des savants érudits capables d'assimiler les idées des différents courants idéologiques et de répondre aux questions soulevées tant en terre d'islam qu'ailleurs.

A l'instar d'Ahl-ul-bayt (a.s) et de leurs fidèles partisans qui ont su relever tous les défis, le Centre Mondial d'Ahl-ul-bayt s'est chargé de défendre la vérité longtemps occultée tant par les maîtres des différentes écoles islamiques que par les ennemis de l'islam.

Les ouvrages dont dispose l'école d'Ahl-ul-bayt témoignent d'une expérience singulière dans le domaine de contestation. Ils recèlent un capital de connaissances exemptes de préjugés et appuyées par des arguments logiques. Ces ouvrages adressent aux savants et intellectuels concernés des messages raisonnables que les gens de bon sens admettent de bon gré.

A ce riche patrimoine, viennent s'ajouter de récents livres recélant de nouvelles expériences. Certains

de ces livres ont été composés par des chercheurs issus de l'école d'Ahlul-bayt, d'autres par des auteurs convertis à cette noble école.

A une époque marquée par l'ouverture des esprits et le mélange croissant des populations, le Centre Mondial d'Ahlul-bayt s'est engagé à répandre le message d'Ahlul-bayt (a.s) à travers le monde en publiant tout ouvrage susceptible de guider les personnes en quête de la vérité.

Nous tenons à remercier chaleureusement son Eminence Ibrahim Amini, auteur de ce livre.

Nos remerciements vont également à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage.

En réalisant ce travail, nous espérons avoir accompli une partie de nos devoirs envers Dieu «qui a envoyé son Messenger avec la guidée et la religion de vérité pour la faire triompher sur toute autre religion. Dieu suffit comme témoin»

Le Centre Mondial d'Ahlul-bayt (a.s.)

Est-ce que ce monde a un créateur ou est-il apparu de lui-même et sans raison? Si Dieu existe, comment est-il et quelles sont ses qualités? Est-ce que Dieu nous a donné des responsabilités en nous créant? Est-ce que les prophètes étaient sincères et véridiques ou étaient des imposteurs?

Est-ce qu'il y a un autre monde après celui-ci?

La raison humaine par nature, désire recevoir des réponses à ces centaines de questions. La raison se reconnaît le pouvoir de distinguer le vrai du faux et recherche naturellement la raison des choses et la Vérité. La raison ne s'apaise que quand elle peut s'appuyer sur des idées qu'elle reconnaît comme vraies.

Ce genre de questions concerne les principes religieux et l'esprit de l'être humain. Le programme et les actions des hommes s'enracinent dans ces principes.

En islam, au niveau des principes, il n'est pas permis d'imiter qui que ce soit et il est nécessaire que chacun ait, dans la limite de ses possibilités, des raisons qui lui permettent de reconnaître le bien fondé de ses croyances.

Celui qui a des principes solides et un programme de vie, connaît un plus grand calme et échappe au tumulte idéologique et à l'angoisse intérieure. Ce n'est que de cette façon qu'il est possible de continuer à vivre la conscience et l'esprit tranquilles.

L'enfance et la jeunesse sont les meilleurs moments de la vie pour cette éducation. L'esprit, à cette étape, est comme un film vierge sur lequel n'importe quelle photo peut s'imprimer. A cet âge, un enseignement clair et argumenté, devient partie intégrante de la personnalité. De telles personnes ne

vacilleront pas au moindre vent et ne sont pas comme des caméléons qui changent d'idées selon leur milieu. Au contraire, ce sont des gens actifs et responsables, qui cherchent à transformer la société dans un sens positif.

Malheureusement, les jeunes sont privés en général, d'une éducation religieuse adéquate et sont négligés, à ce niveau, tant à l'école qu'à la maison.

L'éducation religieuse se fait par mimétisme, de génération en génération, sans programme précis et sans arguments satisfaisants. La foi qui en résulte n'est pas une foi solide et n'a pas les bases nécessaires, lors des confrontations.

Il arrive aussi que de fausses idées sur la religion soient données aux jeunes qui passent du primaire au collège, du collège au lycée et à l'université, sans aucune remise en question et sont confrontés à cet âge, à une invasion de systèmes idéologiques.

Si la foi n'est pas une foi solide et raisonnée, le moindre doute et la moindre critique pourront ébranler ce "système fragile de distinction" du bien et du mal.

La vision de la religion devient peu à peu, une vision négative et peut même aboutir au rejet de la religion, avec l'immoralité ou l'indifférence morale que cela entraîne.

Le résultat de cette éducation est visible partout et tous, actuellement, cherchent à trouver une solution à ce problème et à sauver les jeunes de l'égarement et de la chute.

C'est une responsabilité pour tous, de chercher à protéger les nouvelles générations des dangers qui la menacent, comme l'athéisme ou la faiblesse des principes religieux. Tous les membres de la société sont responsables, les religieux, les parents, les éducateurs, les écrivains, les orateurs et les gens qui ont les moyens matériels de participer à cette cause.

Ignorer ce devoir nous entraînera la malédiction des générations à venir et la malédiction dans l'au-delà.

Il est nécessaire de planifier des programmes et d'éduquer les jeunes dans le cadre des principes religieux mais dans un processus faisant intervenir la raison.

Il est nécessaire de lutter contre les fausses idées et les superstitions. Il est nécessaire d'écrire pour les jeunes, des livres simples et élaborés, de construire des bibliothèques, de leur donner des livres gratuits ou bon marché et de les encourager à penser et à réfléchir sur leurs lectures.

Ce livre est destiné à un public de jeunes lecteurs,

1. Il s'agit d'un texte simple qui propose des vecteurs de réflexion et des raisonnements logiques sur les questions religieuses en fonction des versets coraniques et des Hadiths. Les notes nécessaires sur les références des versets et des Hadiths, ont été données au bas de la page, en cas de nécessité.

2. Les dates de naissance et de décès du Prophète et des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux) ont été données en fonction d'une seule Revayat.

3. L'auteur du livre a cherché, dans la mesure du possible, à présenter les questions religieuses, de façon simple et compréhensive pour tous. Nous avons évité l'utilisation de termes philosophiques trop spécialisés qui auraient fatigué les jeunes lecteurs.

4. Nous avons évité les sujets douteux ou peu évidents.

Les questions que tout musulman doit connaître, ont été résumées, pour préparer le lecteur à d'autres livres plus complets et à la lecture des Ressalet (livres des Sources d'imitation sur les règles islamiques courantes). La partie sur les règles secondaires a été résumée au maximum.

Le livre comprend trois parties, une première partie qui est une démarche intellectuelle qui doit s'appuyer sur un raisonnement et non sur l'imitation.

Une deuxième partie qui concerne les sentiments et des questions de morale, et la possibilité de contrôler les pulsions du Nafs (l'âme), pour s'engager dans une voie droite et équilibrée.

Une troisième partie qui concerne les principes secondaires et les règles pratiques du corps qui doivent être appliquées de façon correcte.

Nous espérons que les spécialistes et les lecteurs nous aideront à corriger les lacunes éventuelles de ce livre, pour une édition ultérieure.

Ghom –Centre d'études islamiques–

Ibrahim Amini

Première édition 1970

L'acquisition de la Connaissance

L'Islam est la religion de la science et de la connaissance. Cette religion a toujours encouragé les musulmans à suivre les sentiers de la recherche et à étudier avec sérieux. L'Islam évalue la valeur des croyants suivant leur niveau de connaissances et considère l'apprentissage de la science comme un devoir pour tous les musulmans.

Dieu Omnipotent, déclare dans le Coran:

"Croyez-vous que les savants et les ignorants sont égaux?"¹

Ou encore:

"Dieu élève le rang des pieux et fait atteindre aux plus savants, des rangs plus élevés."²

Le Prophète de l'Islam (Que le salut de Dieu soit sur lui), a déclaré:

"La recherche du savoir est un devoir pour chaque musulman et chaque musulmane."³

Le Prophète de Dieu a déclaré aussi:

"Le plus savant parmi vous, est celui qui profite de la science et du savoir d'autrui pour développer ses propres connaissances. Les plus valeureux sont ceux qui possèdent le plus de science et les plus vils sont les plus ignorants."⁴

Ali Ibn Abi Tâleb a déclaré:

"Aucun trésor n'est meilleur que la science."⁵

L'Imam Sadegh (Que le salut de Dieu soit sur lui) a déclaré:

"J'aime voir vos jeunes dans deux attitudes, soit savants, soit étudiants. Dans le cas contraire, ils n'ont pas rempli leur devoir et ont perdu inutilement leur temps. Ceux qui passent leur temps en vain, sont des pécheurs qui entreront en enfer."⁶

L'Imam Bagher, (Que le salut de Dieu soit sur lui), a déclaré:

"Celui qui consacre ses jours et ses nuits à l'étude, sera enveloppé par la Grâce"⁷

Le Prophète de Dieu a dit à Abou Zar:

"Pour Dieu, une heure de discussions entre savants vaut mieux que mille nuits de prières à milles Rakats."⁸

La Connaissance de Dieu

Le monde a un Dieu Unique qui l'a créé et qui le dirige. Aucun phénomène n'apparaît de lui-même. Par exemple, lorsque nous voyons un nouveau bâtiment, nous savons que des ingénieurs, des maçons et des ouvriers ont travaillé en commun, pour le construire. Personne n'accepterait l'éventualité que ce bâtiment soit apparu sans cause et de lui-même.

Si nous laissons une feuille de papier blanc sur notre bureau et sortons de la pièce, et qu'à notre retour nous voyons que la page est écrite, nous avons la certitude que quelqu'un, pendant notre absence, est venu écrire sur cette feuille de papier. Si quelqu'un prétendait que le stylo s'est mis à écrire de lui-même, cela nous semblerait ridicule et impossible.

Si un tableau nous fascine, nous dirons que l'artiste qui l'a peint, devait avoir un grand talent pour avoir

pu tirer d'une toile sans valeur, un tel chef-d'œuvre.

Imaginons une promenade en voiture avec un groupe d'amis, la voiture se déplace à grande vitesse tandis que nous discutons. Voilà que le moteur s'arrête subitement. Le chauffeur pensera, avec raison, que le moteur ne s'est pas arrêté de lui-même et que cette panne doit avoir une cause précise. Personne ne doutera de cela, en voyant le chauffeur descendre de la voiture pour essayer de trouver la cause de cette panne subite. Il ne viendra jamais à l'esprit du conducteur d'attendre que le moteur reparte de lui-même.

Si votre montre s'arrête, vous savez qu'il y a une raison, comme il y avait aussi une raison quand elle marchait. Vous savez que dans ce monde, rien n'apparaît sans cause et les humains cherchent toujours la cause des événements.

J'aimerais maintenant vous poser une question, est-il possible que ce vaste monde ne soit pas l'œuvre d'un Créateur Omnipotent? Est-il possible qu'il soit apparu de lui-même?

Bien entendu la réponse est négative, car ce monde immense, cette terre gigantesque, cette multitude d'étoiles dans le ciel nocturne, la splendeur du soleil et toutes ces espèces d'animaux et de plantes, si belles et si diverses, sont tous, la création d'un Dieu Omnipotent.

L'ordre qui règne dans le monde nous pousse aussi à réfléchir, quand nous voyons un bâtiment construit dans une conception esthétique parfaite, où tout a été prévu pour une utilisation optimale, les chambres à coucher, la salle à manger, la salle de bains, avec l'eau et l'électricité, le chauffage et la climatisation qui fonctionnent parfaitement, les normes d'hygiène et d'architecture qui ont été respectées et l'éclairage suffisant des pièces, que pensons-nous?

Nous pensons que ce bâtiment a été conçu par un architecte compétent, nous ne penserons jamais que ce bâtiment est apparu de lui-même.

Cet exemple très simple, nous invite à réfléchir aussi sur certains aspects de notre vie quotidienne. L'être humain aura toujours besoin d'eau et de nourriture pour survivre. Il connaîtra toujours la faim et la soif et devra toujours répondre aux besoins élémentaires de son organisme. Une alimentation variée sera toujours nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme et le moindre déséquilibre entraînera des troubles qui menaceront la santé. L'être humain a besoin d'air pour respirer, le corps a besoin d'aliments et doit pouvoir aussi éliminer les toxines.

Vous voyez que toutes ces choses dont nous avons besoin, existent dans notre environnement. La nourriture dont nous avons besoin se trouve autour de nous, comme le blé, le riz, les légumes, les fruits, la viande et toutes sortes d'aliments indispensables.

Tout existe autour de nous, l'air et l'eau aussi, dont nous avons besoin. Nous avons des jambes pour rechercher notre nourriture, des yeux pour discerner ce qui nous convient et des mains pour le prendre

et le tenir, ces mains ont été créées pour répondre à tous nos besoins, nous pouvons les ouvrir et les fermer, à volonté. En vérité, la constitution, la finesse et la précision de nos mains, de nos paumes, de nos doigts, ne sont-elles pas étonnantes?

Nous mettons la nourriture dans la bouche qui se ferme et s'ouvre à volonté, pour garder les aliments. La diversité des besoins alimentaires n'est pas le seul problème, la nourriture doit subir des transformations très précises et très complexes, pour pouvoir être absorbée par les cellules du corps tout entier.

L'appareil digestif digère la nourriture en quatre étapes que nous rappelons brièvement: La nourriture est broyée par les dents qui ont été conçues en fonction de notre alimentation. La bouche agit comme un douanier qui contrôle la qualité de la nourriture, la langue entre en mouvement pour pousser la nourriture sous les dents, les glandes salivaires sécrètent la salive qui aide à la digestion, grâce aux agents chimiques qu'elle contient. Puis la bouchée entre dans la gorge et va dans l'estomac. La luette contribue à la fermeture des fosses nasales pendant la déglutition, pour éviter que la nourriture ne passe dans les voies respiratoires. La nourriture reste un certain temps dans l'estomac pour être digérée. Dans l'estomac, sont sécrétés les sucs digestifs, capables de liquéfier et de digérer la nourriture. Puis c'est le tour de l'intestin grêle où la vésicule biliaire et le pancréas sécrètent les sucs digestifs et la bile, nécessaires à la digestion.

La nourriture à cette étape, est devenue un liquide qui peut être absorbé par les parois intestinales et pénétrer dans le sang. Le système sanguin sert alors de véhicule pour l'alimentation des cellules.

Réfléchissons un peu!

Peut-on dire que cette organisation parfaite et cette merveilleuse coordination entre les différentes parties du corps sont apparues d'elles-mêmes et sont le fruit du hasard?

Si nous réfléchissons sur notre constitution, sa précision et sa complexité, sur l'ordre et les relations qui existent entre les phénomènes de la nature, nous arrivons à cette certitude que rien n'est apparu par hasard, et que Dieu Omnipotent et Sage, a créé les êtres humains et a pourvu à tous leurs besoins.

Quel autre pouvoir en dehors de celui de Dieu, aurait pu créer un ordre aussi parfait?

Quel pouvoir en dehors de Dieu, le Sage et l'Omniscient?

Comment la nature, dépourvue d'intelligence, aurait-elle pu créer des mains si fines et si bien proportionnées? La nature à elle seule, aurait-elle pu créer les glandes salivaires qui garde la bouche humide et la luette qui a un si grand rôle? Les glandes de la paroi intestinale, n'auraient-elles pas de créateur, Savant et Sage? Qui ordonne au pancréas et à la vésicule biliaire de faire ce travail de sécrétion? Sont-ils conscients de leur rôle? Quelle puissance oblige le cœur à battre sans relâche, jour et nuit, pour le transfert des substances vitales dans toutes les parties du corps?

Hormis Dieu, Sage, Omnipotent et Savant, qui aurait pu créer un ordre si précis dans les événements de l'univers et diriger aussi parfaitement toute la création?

Examinons maintenant, une étape importante de notre existence: l'enfance.

Quand nous sommes venus au monde, nous étions sans défense, impuissants et incapables de marcher pour nous procurer notre nourriture. Nos mains étaient trop faibles pour tenir quoi que ce soit. Nous n'avions pas de dents pour mâcher nos aliments et notre estomac ne pouvait rien supporter en dehors du lait maternel.

Nous sommes venus au monde et nous avons trouvé un délicieux lait maternel, dans le sein de notre mère dont le cœur a été rempli d'amour, pour nous aimer sans condition, prendre soin de nous, jour et nuit et supporter toutes sortes de peines pour nous élever.

Avec la croissance, nos pieds, nos mains, nos yeux, notre langue, nos intestins et notre estomac, ont commencé à fonctionner, nécessitant une nourriture plus substantielle. Nos dents sont apparues et nous ont permis d'ingurgiter d'autres aliments. Jugez-en vous-même!

Qui nous a prodigué tous ces bienfaits, dans l'enfance, alors que nous étions totalement impuissants? Qui prévoyait et pourvoyait à nos besoins?

Qui a créé ce vaste univers, ces étoiles et ce soleil resplendissant?

Qui a mis en mouvement la terre, la lune et les astres, avec une telle exactitude?

La succession du jour et de la nuit et des saisons dépendent de quelle Volonté Supérieure?

Qui a créé avec une telle habileté, les yeux, la langue, les oreilles, l'estomac, le cœur, les reins, les intestins, le foie, les poumons, les mains, les pieds, le cerveau, les nerfs et tous les organes du corps humain?

Comment la nature, privée d'intelligence et de volonté, pouvait-elle concevoir ces membres et ces organes, chez les humains et les animaux?

L'étude de l'œil révèle une telle complexité, une telle finesse et tellement de détails qu'elle n'en finit pas d'émerveiller les savants.

Tout nous pousse à conclure qu'il s'agit de l'œuvre d'un Dieu Omnipotent qui a tout créé et qui dirige l'univers. Un Dieu qui a toujours été, est et sera toujours présent, dans l'infinité des temps et qui donne la vie à Ses créatures. Dieu aime Ses créatures et leur accorde Ses Bienfaits en abondance. Nous aussi, nous aimons Dieu et nous nous présentons à Lui avec humilité et nous obéissons à Ses Ordres. Rien en dehors de Dieu, ne mérite notre soumission et notre adoration. Nous nous prosternons devant Lui comme des humbles serviteurs.

Il nous suffit d'observer et d'étudier la création pour comprendre qu'aucune créature ne tient son existence d'elle-même et que toute créature nécessite une cause.

L'existence n'est pas identique à l'essence, la créature est dépourvue d'existence ou de non-existence, elle possède une disposition aux deux, toute créature est "possible" au niveau de l'être ou du non-être.

L'eau est une réalité en dehors de l'existence ou de la non-existence. Par essence, elle ne nécessite ni l'existence ni la non-existence, elle peut "choisir" entre l'être ou le non-être. Tous les phénomènes de l'univers sont semblables à l'eau. Dans leur essence, ils sont dépourvus d'existence ou de non-existence. Votre raison vous dicte alors que si les phénomènes n'ont pas d'existence dans leur essence, il faut pour qu'ils "parviennent" à exister, qu'un autre facteur vienne combler ce défaut de l'essence.

Les créatures sont dans leur essence, nécessiteuses et il faut que cette "pauvreté" existentielle soit compensée par un Pouvoir supérieur qui leur donne la vie. Tout ce qui existe dans ce monde, est de nature, incomplet et possible, aucun être n'est indépendant ni n'existe par lui-même. Il faut qu'un Etre Parfait, Indépendant et Autonome, dont l'Essence et l'Existence sont une seule et même chose, un Etre éternel et impérissable, un Etre Nécessaire, le "Vajeb-ol-Vojud", lui accorde la vie.

Cet Etre absolu est pour nous, Dieu, le Maître de l'univers, dont dépend la création toute entière, et de Qui elle reçoit la vie.

Les Attributs Divins

Les Attributs Divins se divisent en deux groupes: les Attributs de Rigueur et de Grâce ou les Attributs de Majesté et de Beauté: "Jâlâl-o-Jamâl"

Les Attributs de Beauté (Jamâl)

Chaque Attribut qui appartient à la catégorie des perfections de l'Etre, augmente la valeur de l'Essence et La perfectionne, sans que le Possesseur n'entre dans un corps ou ne se transforme, est un Attribut de Beauté, comme la Science, le Pouvoir, la Vie, la Parole et la Volonté.

Si nous comparons deux personnes, l'une savante et l'autre ignorante, nous reconnaissons naturellement au savant, une supériorité sur l'ignorant. Pour nous, la science est une des perfections originelles de l'Etre, la même comparaison, nous permet de discerner les autres attributs de perfection. Le Seigneur de l'Univers possède tous les attributs de Perfection et de Beauté, immuables dans Son Essence. Voilà deux exemples très simples qui nous aideront à mieux comprendre:

La première raison est que, tout bien et toute bonté qui existent dans le monde, ont été créés par Dieu qui les a gracieusement accordés à Ses créatures. Ces créatures qui ont besoin de Dieu pour exister, ont également besoin de ces Attributs de Perfection et de Beauté. L'existence est un Don divin accordé

aux créatures dépendantes qui reçoivent tous leurs attributs du Créateur.

Quelques instants de réflexion vous aideront à comprendre que ce Dieu, qui a accordé ces qualités aux créatures, ne peut lui-même, en être dépourvu.

S'Il ne les possédait pas Lui-même, comment aurait-Il pu les accorder aux autres? Comment la Source de toutes les perfections peut-Elle, Elle-même en être dépourvue?

Tant qu'une lampe est éteinte, elle ne peut éclairer son entourage. Si l'eau n'était pas humide comment pourrait-elle mouiller ce qui entre en son contact ou comment l'huile pourrait-elle graisser si elle n'était pas grasse elle-même?

La deuxième raison est que l'Essence divine est Existence absolue, sans limite ni imperfection. Elle n'a besoin d'aucune autre créature, Elle est l'Essence Absolue, l'Etre Nécessaire, le "Vajeb-ol-vojud".

Par conséquent, tous les attributs qui émanent de la Perfection de l'Etre, sont immuables et constants.

Son essence est illimitée et inaltérable. Dans le cas contraire, elle connaîtrait des limites et deviendrait dépendante.

Ces deux raisons nous permettent de conclure que l'Essence divine est parfaite et illimitée et qu'elle possède toutes les Perfections et tous les Attributs de Beauté.

Certains Attributs de Beauté

1- Le Pouvoir: Dieu est Omnipotent et Puissant. Il peut faire tout ce qu'Il désire et il n'existe aucune chose qu'Il soit incapable d'accomplir. Rien ne le contraint à faire quelque chose et il n'existe aucune limite à Son Pouvoir.

2- La Science: Dieu est Savant et Omniscient. Il sait tout et Sa Science enveloppe, encercle, embrasse et domine toute la création et tous les phénomènes du monde. Aucune chose ne Lui est cachée, même nos pensées les plus insignifiantes, sont connues de Lui.

3- L'existence: Dieu est vivant. Il exécute Ses Volontés, dans Sa grande Sagesse, grâce à Son Pouvoir. Mais Dieu n'est pas comme les autres êtres vivants dont le caractère vivant est démontré par la marche, la respiration, l'alimentation ou la reproduction.

Il fait tout par Sagesse, dans le plus grand Pouvoir et une Volonté illimitée, l'Existence chez Dieu se prouve par elle-même.

4- La Volonté: Dieu exécute toutes Ses Volontés par Sa propre Décision, Il n'est pas comme le feu qui ne contrôle pas la brûlure qu'il produit. L'Existence divine est parfaite, Dieu agit volontairement, non comme un sujet dépendant, à la volonté déficiente ou défectueuse.

5– La vision: Dieu "voit" tout, tous les événements et tous les phénomènes de la création. Rien ne lui est caché ou ne lui est invisible.

6– L'ouïe: Dieu "entend" tout ce qui peut être entendu, aucun son ne lui échappe.

7– Eternel dans le passé et le futur: Dieu a toujours existé et n'a jamais connu le non-être. Il est Eternel et Il existera toujours, sans jamais disparaître. Dieu est la vie absolue, Il est la vie elle-même. Son Existence et son Essence sont indissociables, il n'a besoin de rien et de personne, Il a toujours été et sera toujours.

8– la Parole, le Verbe: Dieu "parle", peut "exprimer" certaines vérités et "faire comprendre" Ses "idées" et Ses "décisions".

Nous appelons ces qualités, les Attributs positifs de l'Essence Divine.

Rappel: Etant donné l'imperfection de notre nature et de nos qualités, nous sommes contraints d'utiliser nos sens et nos membres, pour accomplir un acte, quel qu'il soit. Notre pouvoir ne peut se dispenser de nos membres, nous avons l'ouïe mais nous ne pouvons entendre sans oreilles et sans système auditif, notre vue est impuissante, sans yeux et sans nerf optique.

L'Essence Divine, Elle, est si parfaite et Ses Attributs sont si parfaits, qu'Elle "voit" sans yeux, "entend" sans oreilles, "agit" sans membres et "comprend" sans cerveau alors que chez nous, la vue et l'ouïe se définissent par les organes visuels ou auditifs.

Dieu, le Voyant et l'Oyant, Lui, "voit et entend", sans que rien ne Lui échappe et sans organes spéciaux.

Si notre nature n'était pas si limitée, nous pourrions voir et entendre sans organes, comme cela nous arrive parfois en songe, où nous voyons et entendons sans yeux et sans oreilles. Dieu possède une perfection absolue et les Attributs les plus grandioses, dans Son Essence, Il diffère de l'Homme, et Son Action n'est entachée par aucune imperfection ni aucune erreur.

Les Attributs de l'Essence et de L'Acte

Les attributs de beauté se divisent en deux groupes, les attributs de l'Essence et les Attributs de l'Acte.

Les Attributs de L'Essence, sont fixes et constants, ils ne dépendent de rien d'extérieur. Ces Attributs sont la Connaissance, le Pouvoir et la Vie. Ces attributs immuables, appartiennent définitivement et de manière absolue, à l'Essence divine. Dieu est Savant et Sage, et le sera toujours, de même qu'Il l'était déjà avant la Création. Il est Omnipotent depuis toujours, avant même que n'existe une seule créature par laquelle il aurait voulu démontrer Son Pouvoir. Il a toujours possédé la Vie. Dieu est La Connaissance, La vie et Le Pouvoir. Rien n'existe en dehors de l'Essence Divine. Si cela avait été le cas, l'Essence Divine aurait été limitée et imparfaite et Son Existence n'aurait pas été absolue en

comparaison avec l'existence des autres créatures. Il n'aurait pas pu être "l'Etre" en lui-même.

Les attributs de l'acte ou les attributs "Opératifs" de l'Acte Divin sont ceux qui apparaissent dans certaines de Ses Œuvres. Comme celui de "Créateur" qui crée les créatures, "Celui qui pourvoit aux besoins de la Création" à chaque instant, "Généreux" car Il prodigue Ses bienfaits, "Clément" ou "Celui qui pardonne" car Il couvre les fautes et les péchés de Ses serviteurs.

Ces attributs concernent Dieu dans Sa relation avec les créatures.

Dans un Hadith de l'Imam Reza (Que le salut de Dieu soit sur lui), rapporté par Hossein Ibn Khaled, il déclare: "J'ai entendu de l'Imam Reza (Que les salutations divines lui parviennent), que: "Dieu a toujours été Sage, Savant, Puissant, Omniprésent et Eternel" et "qu'Il a toujours tout entendu et tout vu". J'ai dit: "Fils du Prophète, il y a des gens qui disent que Dieu a toujours été Sage mais avec un surplus de sagesse par rapport à Son Essence, qu'Il a toujours été Puissant mais avec un surplus de Puissance par rapport à Son Essence, qu'Il a toujours été Vivant mais avec une Vie différente de celle de son Essence, qu'Il a toujours été Eternel mais avec une Eternité différente de celle de Son Essence, qu'Il a toujours tout entendu mais avec une "Ouïe" distincte de celle de Son Essence, qu'Il a toujours été Voyant mais avec une Vue distincte de celle de Son Essence, est-ce vrai?"

L'Imam Reza (Que les salutations de Dieu lui parviennent) répondit: "Celui qui considère les Attributs de Dieu en dehors de Son Essence, est un infidèle et un mécréant qui ne sera jamais au nombre de Nos Disciples! Dieu de tout temps, a été Sage, Savant, Omnipotent, Eternel, Clairvoyant, Présent et en écoute, et tous Ses Attributs proviennent de Son Essence même.⁹

Les Attributs "impossibles"

Les Attributs qui indiquent les imperfections qui n'existent pas chez Dieu, sont appelés les Attributs de Gloire, de Majesté ou de Rigueur (Jalal). L'Essence Divine est parfaite et sans aucun défaut, nous devons rejeter toute idée qui nuit à l'image de Dieu ou évoque une quelconque imperfection.

Quelques Attributs de Majesté

1– Dieu n'est pas composé, une créature composée de deux ou plusieurs parties, a besoin de ses parties et ne pourrait survivre sans l'une d'elles. Si Dieu était composé de plusieurs parties, il aurait besoin de ses diverses parties et deviendrait un être imparfait et dépendant.

Comment ce Dieu pourrait-il procurer la vie à toutes les créatures? De plus, l'organisation des parties exige une raison, pour définir et créer cette composition. Si Dieu était un être composé, il aurait besoin de causes et deviendrait une essence imparfaite et nécessiteuse d'une cause, étrangère à lui-même.

2– Dieu n'est pas un corps matériel, car un corps physique doit se situer dans l'espace et rester à un endroit précis. Un corps physique ne peut exister sans dimensions spatiales, alors que Le Créateur de

l'espace et du lieu, ne doit pas avoir besoin d'un lieu spécifique.

3– Dieu n'est pas visible, on ne peut le voir avec les yeux, seuls les corps physiques sont visibles par les yeux. Dieu qui n'est pas, comme nous l'avons dit un corps matériel ne peut donc pas être appréhendé par la vue.

4– Dieu n'est pas ignorant, dans notre discussion sur les attributs positifs, nous avons montré que Dieu est Sage et Savant, et qu'il n'existait aucune limite à Sa Connaissance. L'ignorance est une imperfection qui est incompatible avec l'Essence Divine.

5– Dieu n'est pas impuissant, nous avons parlé auparavant de la Toute–Puissance divine qui est, elle aussi, illimitée. Il n'y a rien que Dieu soit incapable d'accomplir, l'incapacité est un défaut qui n'existe pas dans l'Essence Divine.

6– L'Essence Divine ne subit pas de transformation, elle n'est atteinte ni par la maladie, ni par l'oubli ou le sommeil. Dieu ne regrette jamais ce qu'il a accompli, ces états sont ceux de la matière ou des créatures. Dieu qui ne possède pas de corps et qui n'est pas constitué par la matière, n'est pas non plus atteint par ces états.

7– Dieu n'a pas de partenaire, des explications suivront dans le chapitre qui concerne le Monothéisme et l'Unicité Divine.

8– Dieu n'a pas de lieu précis, Il n'est ni sur terre ni dans le ciel, comme un corps physique qui aurait besoin de se situer dans un endroit précis. Dieu est le créateur du lieu, il encercle, enveloppe et domine toute la création sans que rien ne puisse Le dominer. Dieu est partout et enveloppe tout, sans être par définition, l'univers même. Etant sans limite et sans contrainte, sans endroit précis, il encercle tout et domine tout, sans être séparé de l'ensemble.

Quand nous levons les mains pour prier ou en signe d'imploration, cela ne veut pas dire que pour nous, Dieu est dans les cieux. Ce geste est un geste symbolique, le symbole de notre humilité, de notre impuissance et de notre soumission, celle d'un triste égaré qui implore humblement et se soumet à son Seigneur.

Si nous appelons les mosquées ou la Kaaba à la Mecque, la maison de Dieu, c'est parce que Dieu y est loué et prié et qu'Il a lui-même, accordé cet honneur à ces endroits en les nommant de cette manière.

9– Dieu n'a besoin de personne, ni de rien, car l'Essence Divine est parfaite sur tous les points. Dieu n'a aucune faiblesse qui l'obligerait à rechercher une aide extérieure. Si Dieu avait besoin d'une aide quelconque, Il ne pourrait être cet "Etre Absolu" qui existe par lui-même.

Si Dieu nous a imposé des devoirs et des responsabilités, ce n'est pas parce qu'Il a besoin de nos prières, de notre jeûne ou d'autres actions rituelles que nous accomplissons. Dieu recherche dans ces obligations religieuses, la purification de notre âme, pour nous inonder de Sa Lumière, nous

perfectionner et nous faire mériter ainsi, les bienfaits et le bonheur du Paradis.

S'Il nous demande de donner le cinquième de nos revenus supplémentaires (le Khoms), en plus des dons légaux (la Zakât) ou de l'aumône aux pauvres, c'est pour nous guider vers le droit chemin, nous encourager à faire le bien et à être au premier rang des bienfaiteurs. Dieu n'a pas besoin de notre soutien financier, mais le don d'un cinquième de nos revenus supplémentaires, l'aumône facultative et la participation aux bonnes actions, aident la société à avancer vers plus de justice et à être mieux organisée.

Tout cela contribue au bien commun. L'aumône, la charité au nom de Dieu, l'aide aux nécessiteux et la construction de lieux pour les bonnes actions, sont des façons de prier très importantes, qui développent notre humilité et permettent d'accéder aux récompenses de l'Au-delà.

10– Dieu n'est pas oppresseur, nous étudierons ce sujet de façon plus développée, dans le chapitre sur la Justice Divine.

Towid, Unicité Divine et Monothéisme

Dieu est unique et n'a aucun partenaire dans la création. Dieu est le Maître absolu de l'univers et il n'existe, en dehors de Lui, aucun autre créateur ou pourvoyeur de vie. Tous les êtres, grands ou petits, ont été créés par Dieu Omnipotent, sans qu'Il n'ait jamais eu besoin d'aucune aide.

Les raisons en sont variées

S'il existait deux divinités ou plus, cela aurait plusieurs conséquences:

La première éventualité est que deux dieux auraient créé indépendamment les mêmes créatures. Chaque créature aurait alors reçu deux fois l'existence ce qui est une éventualité impossible car chaque créature ne peut avoir qu'une existence et un seul créateur.

Après que Dieu lui a accordé la vie, comment serait-il possible qu'un autre dieu lui donne la vie, une nouvelle fois? Une même conclusion ne peut résulter de deux causes différentes et indépendantes.

La deuxième éventualité est que les dieux se soient "entraîdés" dans la création, de sorte que chaque créature ait été créée par deux ou plusieurs dieux, de façon complémentaire. Cette éventualité est aussi incorrecte car elle sous-entend une incapacité des dieux à créer seul et sans l'aide d'un autre.

Or nous avons vu que l'imperfection et la dépendance n'étaient pas des Attributs Divins.

On pourrait imaginer aussi, que chacun des dieux soit capable de créer l'univers à lui seul, mais qu'ils aient décidé de coopérer dans cet acte, comme plusieurs personnes qui lèvent ensemble une lourde pierre.

S'ils étaient capables d'agir seuls, pourquoi auraient-ils eu recours à l'aide d'un autre et auraient-ils sacrifié leur indépendance et coopéré à un travail qu'ils auraient pu faire eux-mêmes?

Veulent-ils utiliser moins d'énergie ou se préserver de l'opposition de l'autre ou bien ont-ils peur les uns des autres? Pourquoi une telle collaboration pour parvenir à un accord mutuel?

Nous avons bien compris que la dépendance et l'imperfection ne font pas partie des Attributs Divins. De plus, étant donné que chacun de "ces dieux" est au courant de ce qui existe dans l'univers et a la puissance de le créer, que la science et le pouvoir existent dans son Essence sans aucune limite, par conséquent, il aurait avantage à agir indépendamment selon sa science et son pouvoir.

Il serait donc nécessaire que les deux dieux créent l'univers chacun, de manière indépendante, or nous savons que l'union de deux causes indépendantes pour un effet unique est illogique.

La troisième éventualité est que deux dieux imaginaires se partagent la création de l'univers, pour créer chacun un groupe défini de créatures, tout en ayant le pouvoir d'intervenir dans la création de l'autre. Cette éventualité est tout aussi impossible que les deux autres, car si chacun des dieux connaît parfaitement les créatures de l'autre dieu et a le pouvoir de les créer, il doit donc en être aussi le créateur, or cela est impossible car un effet unique ne peut avoir deux causes différentes.

Si l'un des dieux ignore ce qui convient aux créatures de l'autre, est incapable de les créer ou se montre parcimonieux, ces faiblesses lui enlèveront tout mérite d'être considéré comme un dieu.

Si un dieu crée une chose que le deuxième dieu décide d'éliminer, le premier dieu devra défendre sa création pour mettre fin aux agissements de l'autre. Cette impuissance l'empêchera encore d'être considéré comme un dieu. Si, de plus, il est incapable de défendre sa création, il ne pourra plus du tout être un dieu.

Conclusion sur le Monothéisme

Pour nous qui croyons fermement à l'Unicité Divine, à ce Seigneur de l'Univers, toute autre entité en dehors de Lui, nous apparaît faible et impuissante. Nous ne reconnaissons aucun maître en dehors de Lui et c'est à Lui que nous nous soumettons. C'est uniquement devant Lui, que nous nous prosternons. Nous ne louons que Lui et nous ne sommes les serviteurs de personne en dehors de Lui.

Ce n'est qu'à Lui que nous soumettons notre volonté et notre liberté et nous n'obéissons à personne en dehors de Lui.

S'incliner devant une personne ou la louer de façon exagérée, est une attitude critiquable pour un musulman.

Nous respectons les préceptes des Prophètes, des Imams et des guides religieux et nous leur

obéissons, car c'est Dieu l'Omnipotent qui nous l'a commandé et qui nous a ordonné de les respecter.

Leurs commandements ont toujours respecté les limites des lois divines et ils n'ont jamais dépassé les limites de la religion.

Nous effectuons des pèlerinages aux mausolées des Prophètes et des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux).

Nous avons un grand respect pour leur tombe, sans que cela soit une quelconque adoration, nous essayons de montrer par là, le respect que nous avons pour Eux, pour leur rang spirituel, pour leur pureté, leur vertu et leur sainteté.

Nous considérons comme un devoir moral et religieux, la construction et l'entretien de leur mausolée où nous nous rendons avec dévotion pour prouver notre gratitude et pour les sacrifices qu'ils ont faits dans la défense de la religion.

Par là, nous essayons de montrer que les efforts sincères dans le sentier de Dieu, pour guider et illuminer les âmes, ne sont ni inutiles, ni ignorés dans le monde.

Dans les mausolées de ces Hommes purs, de ces Elus de Dieu, nous implorons le Seigneur de l'univers pour qu'Il nous pardonne nos péchés.

Nous Le supplions humblement de nous pardonner, nous Lui parlons de nos espoirs et de leur réalisation en ce monde. L'intercession de ces Ames pures, fait que Dieu nous écoute.

La Justice

Dieu est Juste et ne fait de tort à personne. Aucun acte inconvenant, aucune action laide ou mauvaise ne viennent de Dieu. Il accomplit tout selon Sa Sagesse et dans l'intérêt de Ses créatures. Il ne laisse jamais sans récompense les actions des bienfaiteurs. Il n'oublie jamais Ses promesses et ne profère jamais de mensonge. Il n'enverra jamais les innocents en enfer, pour deux raisons:

Première raison

Celui qui commet un tort ou un acte inconvenant entre dans l'une de ces trois catégories:

Il a agi sans comprendre l'importance de cette mauvaise action.

Il peut aussi avoir agi consciemment, poussé par le besoin ou l'envie de posséder ce que les autres possèdent et qu'il ne possède pas lui-même. De façon injuste, il cherche à profiter des efforts des autres, comme un employeur qui paie mal ses employés ou un oppresseur qui viole les droits des faibles. Ces gens-là commettent ces actes répréhensibles à cause de certains manques qu'ils ressentent dans leur vie et qu'ils essaient de combler en piétinant les droits d'autrui.

Ou bien il a agi en pleine connaissance de cause, sans être poussé par aucun besoin, pour se venger, s'amuser ou sans aucune raison précise.

Un oppresseur doit obligatoirement entrer dans l'une de ces catégories, or Dieu ne commet aucune injustice car on ne peut imaginer que Dieu est ignorant, alors que nous savons tous que Dieu connaît parfaitement Ses créatures, qu'Il n'a besoin de rien ni de personne, qu'Il ne fait rien pour s'amuser et qu'Il ne fait rien inutilement. L'injustice ne peut donc en aucune façon, entrer dans le cadre des attributs divins.

Deuxième raison

Tous les penseurs et tous les gens condamnent l'oppression et l'injustice et Dieu a interdit à Ses créatures d'être injuste et de violer les droits d'autrui.

Comment serait-il possible que Dieu commette des actes que tous les sages réfutent et qu'il a Lui-même interdits?

Bien entendu les gens ne sont pas identiques ni au même niveau de richesse, de beauté, d'intelligence ou de santé. Certains sont gravement malades ou touchés par des catastrophes, mais ce sont là, les effets d'une chaîne de causalités ou d'événements imprévisibles et inévitables, dans le monde.

Les événements naturels et quelquefois l'être humain, lui-même, sont responsables de cette situation. Cependant rien ne peut empêcher la Grâce Divine et chacun, en fonction de ses capacités naturelles, dans le respect de cette chaîne de causalité et grâce à la Providence, bénéficie de la Grâce divine. Jamais Dieu n'imposera une charge à quelqu'un, qui dépasse ses forces, et jamais les efforts humains ne s'avéreront inutiles.

Ainsi, dans une certaine mesure, la voie du progrès reste ouverte à tous.

1. – Coran, 39:9.
2. – Coran, 58:11.
3. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P. 177.
4. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P. 164.
5. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P. 165.
6. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P. 170.
7. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P. 174.
8. – Bihar-ol-Anvar, Vol. 1, P.203.
9. – Bihar-ol-Anvar, Vol.4, P.62.

Nobowat: La mission prophétique

Il est nécessaire que Dieu choisisse des Prophètes et des Messagers qui ont la responsabilité de guider l'Humanité vers la lumière et que Dieu leur enseigne les lois nécessaires pour montrer le droit chemin.

Première raison

L'homme n'a pas été créé pour passer sur terre, un temps limité, profiter des bienfaits divins ou supporter mille vicissitudes et mille difficultés et finir ses jours, couché, malade et agonisant.

Tout cela paraîtrait bien inutile par rapport à l'importance et l'immensité de la création et nous savons que Dieu, le Sage, ne fait aucune action inutilement ou sans raison. Nous avons la conviction que l'Homme a été créé dans un but beaucoup plus élevé.

Dieu a créé l'Être humain pour qu'il atteigne la perfection, la sagesse et le mérite, pour qu'Il puisse l'élever dans l'au-delà, lui faire rejoindre son Principe originel et le combler de Ses Bienfaits.

Par conséquent, les être humains ont besoin d'un programme clair et précis, de commandements et de lois sociales complètes, qui puissent organiser la société, aider à combattre l'oppression et l'injustice des tyrans et assurer le respect des droits, de la liberté et de la paix dans l'espace privé et public. Ces lois doivent indiquer la voie de la perfection spirituelle et morale et de la piété, pour permettre le retour vers Dieu, l'Omnipotent, et distinguer les déviances et les laideurs morales.

La raison humaine qui est limitée, ne peut proposer un système législatif parfait qu'elle mettrait à la disposition de la société. La première raison est que la science et les connaissances humaines sont limitées et défectueuses, elles sont incapables de répondre aux multiples besoins de l'être humain, de distinguer ce qui lui est profitable ou néfaste et de réagir correctement à l'injustice ou à une mauvaise application des lois. Les êtres humains, depuis leur création, ont toujours tenté de créer un système législatif satisfaisant pour la société, ils y ont consacré beaucoup de temps et d'argent, mais sans trouver la voie, idéale et juste, pour créer des lois qui puissent répondre en même temps, à tous les besoins.

Des lois sont votées et abrogées, peu de temps après, à cause des problèmes qu'elles posent. Des articles sont ajoutés et rajoutés, pour en compenser les lacunes et les erreurs.

Les législateurs font parfois preuve de parti pris ou cherchent à tirer profit de leur législation, en faveur de leurs amis, de leurs proches ou d'eux-mêmes, et négligent les intérêts collectifs et le bien commun. Le législateur n'arrive pas à toujours à surmonter son égoïsme et à sacrifier ses intérêts. Cela occasionne des injustices et porte préjudice à l'activité juridique.

De plus, les législateurs ne tiennent compte que d'une série de considérations matérielles sans considérer les aspects spirituels et moraux ou les avantages d'une vie fondée sur ces concepts. Il est vital que la vie sociale ne soit pas coupée de la spiritualité et que ces deux domaines restent reliés très étroitement et très profondément.

Seul le Créateur de l'univers et de l'Homme connaît tous les avantages et les inconvénients, seul Lui, peut empêcher les catastrophes et garantir par Ses règlements, le bonheur de l'être humain, non

seulement ici-bas, mais aussi dans l’Au-delà. C’est pour cette raison que nous croyons que Dieu dans Sa Sagesse, n’a jamais abandonné l’Homme à son ignorance et ne l’a jamais voué à la perdition.

Dieu, dans sa Grâce infinie, cherche à sauver l’Humanité, par l’intermédiaire des prophètes qui sont Ses Elus.

Les Prophètes, qui sont eux-mêmes des humains, peuvent mettre leur enseignement au service de l’Humanité et présentent les lois, envoyées directement par Dieu, aux créatures.

Les Prophètes sont des hommes spécialement choisis, pour cette mission, qui peuvent entrer en contact avec Dieu et recevoir Ses commandements et Ses vérités par le biais de la Révélation qui est une communication spéciale entre eux et Dieu. Le Prophète peut distinguer les vérités du monde terrestre et il peut entendre des paroles qui lui sont spécialement destinées et en informer l’Humanité.

Les conditions requises pour la Prophétie

1) L’infailibilité: le Prophète doit être infailible et posséder un pouvoir supérieur qui l’empêche de commettre la moindre faute ou le moindre péché, pour pouvoir guider correctement l’Humanité, grâce aux commandements Divins.

Si le Prophète commettait des péchés ou agissait contrairement à ce qu’il enseigne, ses paroles et son enseignement perdraient toute crédibilité.

Ce n’est que de cette manière que le Prophète peut éloigner les gens du péché et de la rébellion, car nous savons tous que l’exemple est le meilleur enseignement et vaut mieux que de longs discours. Si un prophète commet des péchés ou des erreurs ou a tendance à oublier et à négliger certaines lois, ses paroles perdront automatiquement leur crédit auprès des gens.

2) La connaissance et la science: Le Prophète doit connaître toutes les lois, tous les commandements qui contribuent non seulement au bonheur terrestre, mais aussi au bonheur de l’Au-delà

Il doit connaître tout ce qui est nécessaire à l’éducation de l’Humanité et tout ce qui est capable d’éclairer son chemin.

C’est lui qui doit créer un programme destiné au bien-être de l’humanité et montrer le droit chemin de la religion et de la spiritualité qui est unique, même s’il est constitué d’étapes successives et convergentes.

3) Les miracles: Le miracle est un événement unique, imprévisible et extraordinaire que l’être humain est incapable d’exécuter ou de reproduire.

Un Prophète qui agit à contre courant du reste de l’Humanité, qui dit pouvoir communiquer avec Dieu et recevoir des informations révélées, qui prétend être élu par Dieu pour guider l’Humanité dans le droit chemin et apporter des lois et des préceptes venus directement de Dieu, doit parfois faire des miracles,

des choses en dehors du commun.

Il doit faire des choses qui dépassent le pouvoir humain.

C'est ainsi que le Prophète pourra convaincre les gens et les disposer à l'écouter, à croire en sa mission et au rapport qu'il entretient avec Dieu et à suivre ses préceptes. Les miracles viennent appuyer l'authenticité de ses paroles.

Le Prophète qui prétend être en relation avec Dieu, doit pouvoir avec Son aide, faire des miracles pour prouver sa sincérité.

C'est cela un miracle. Bien entendu, le programme du Prophète ne se résume pas à faire des miracles. Il se sert aussi des lois de la nature pour faire avancer son enseignement. Par conséquent, en fonction de la situation et pour prouver le caractère divin de leurs paroles, les Prophètes ont parfois eu recours aux miracles.

Comment reconnaître les Prophètes?

Le Prophète se situe à un rang particulier où il peut communiquer avec Dieu, grâce à la Révélation et capter des vérités supérieures. Le Prophète possède un tel degré de vertu qu'il ne commet jamais aucune faute ni aucun péché. Il est infallible, cependant le pouvoir de définir ou de connaître ce rang mystérieux et élevé du Prophète, n'appartient pas à tous.

Il existe deux moyens qui permettent de reconnaître un Prophète et de croire à sa sincérité et à son honnêteté :

Le premier moyen est qu'un autre Prophète, reconnu comme tel, reconnaisse le nouveau Prophète, en annonce la venue ou en donne les signes distinctifs.

Le deuxième moyen est que le Prophète fasse des miracles, des choses que les autres humains sont incapables de faire, pour prouver l'authenticité de ses paroles. Quand les gens voient un homme qui se présente comme un prophète, envoyé par Dieu pour les guider dans le droit chemin, faire une chose extraordinaire pour prouver sa bonne foi, ils le croient et reconnaissent qu'il s'agit vraiment d'un Envoyé de Dieu. S'il s'agissait d'un menteur, Dieu ne l'aurait jamais appuyé par ce miracle, Dieu ne confirmera jamais les paroles d'un menteur, cela est impossible au rang sublime de Dieu qui ne commet jamais d'acte répréhensible. Pour reconnaître ce rang sublime de la Prophétie en tant que choix de Dieu, il n'existe pas d'autre moyen.

Certains pourraient proposer que les savants et les spécialistes, étudient et discutent les lois divines, les comparent avec les autres systèmes législatifs pour se rendre compte de la supériorité des lois divines.

On pourrait proposer aussi que le comportement, la personnalité, le caractère et les paroles de cette

personne qui se présente comme un Prophète, soient des sujets d'études.

Cela constituerait de nouvelles preuves qui aideront à croire en lui. Bien entendu, ce travail est très difficile et requiert des spécialistes, mais cela n'apportera qu'une confirmation à la foi, rien de plus.

Le Coran cite les miracles de certains Prophètes et ceux qui reconnaissent que le Coran est un livre révélé, reconnaissent aussi l'authenticité de ces miracles, comme le bâton de Moïse qui se transforma en serpent, le mort ressuscité par Jésus, l'aveugle qui retrouva la vue ou encore le Prophète qui parlait dès sa naissance.

Le Nombre des Prophètes

D'après les Hadiths (Propos du Prophète ou des Imams) qui nous sont parvenus, Dieu a désigné 124000 Prophètes pour guider l'Humanité dans le droit chemin.

Le premier était Adam et le dernier Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur eux).¹

Les Prophètes se divisent en plusieurs groupes, certains recevaient des commandements par l'intermédiaire de la Révélation sans avoir la mission de propager un enseignement, certains avaient la permission de le faire. Certains avaient une religion définie, d'autres n'ont jamais proposé de nouvelles lois et suivaient les enseignements d'un autre Prophète, antérieur ou contemporain. Il arrivait qu'à une même époque, plusieurs Prophètes propagent la parole divine et vivent dans des villes, des régions ou des pays différents.

Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad (Que Dieu le bénisse ainsi que Sa Famille) sont les meilleurs des Prophètes, et ont travaillé à l'élaboration progressive de la Religion.

On les appelle les Oul–ol–Azm, c'est à dire "Les plus illustres", car chacun avait un livre révélé. Certains Prophètes n'avaient pas de livre et certains étaient envoyés pour toute l'humanité ou pour une population précise."²

Mohammad, le dernier Prophète de Dieu

Mohammad Ibn Abd–ollah est pour les musulmans, l'éminent Prophète et le Messager de Dieu.

Grâce aux efforts des Prophètes précédents pour élever le niveau de compréhension et de spiritualité de leurs contemporains, les gens étaient devenus capables de mieux comprendre les concepts religieux et moraux et de préserver le message prophétique. Quand le Prophète de l'islam commença sa mission, ils étaient capables de recevoir un nouveau programme, plus complet et plus élaboré.

Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur lui) pouvait conseiller l'application de règles islamiques qui garantissaient le bonheur dans ce monde, mais aussi dans l'Au–delà.

Le Prophète qui proposait la voie qui mène au bonheur, répondait non seulement aux besoins des gens de son époque, mais grâce à Dieu, cherchait à garantir le bonheur des générations suivantes, plus développées et plus savantes.

La comparaison des lois et des enseignements islamiques avec les autres systèmes législatifs, montre clairement la différence. C'est pour cette raison que Mohammad est le dernier des Prophètes et le Sceau de la prophétie. Après lui, aucun prophète ne viendra sur terre.

C'est ce qu'annonce le Coran dans le verset 40 de la sourate Al-Ahzab:

"Mohammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais il est le prophète de Dieu, le Sceau des prophètes. Dieu connaît parfaitement toute chose."

La question du Sceau de la prophétie et la mission du Prophète Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur lui), sont des principes incontestables de l'Islam auxquels nous devons croire avec certitude. Celui qui ne reconnaît pas ces vérités n'est pas un musulman authentique.

L'éternel miracle

Le Prophète de Dieu a accompli, dans sa vie, des miracles attestés par tous les livres historiques et les Hadiths.

Le plus grand miracle de Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur lui) est le Coran qui est l'éternel miracle et l'ultime et irréfutable preuve de sa mission prophétique. Le Coran se présente comme tel et annonce officiellement:

"Si vous avez des doutes sur le Coran que nous avons révélé à Notre Serviteur, faites venir une sourate semblable à l'une des sourates du Coran !"3

Les ennemis de l'Islam firent tout leur possible pour combattre et anéantir cette religion. Ils se lancèrent dans des guerres coûteuses et terribles et sacrifièrent même leur vie pour combattre l'Islam.

Mais ils n'ont jamais pu faire disparaître le Coran de Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur lui) ou créer une sourate semblable aux sourates du Saint Coran. S'ils en avaient été capables, ils l'auraient fait plutôt que de se lancer dans ces guerres difficiles et périlleuses, contre les armées de l'Islam.

Le Coran est descendu sur Mohammad (Que le salut de Dieu soit sur lui), de façon progressive pendant vingt trois ans. Les disciples du Prophète écrivaient les versets et les mémorisaient au fur et à mesure. Après cela, le Coran fut rassemblé sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Le Coran est l'unique Livre révélé qui n'ait connu aucune falsification. Mis à la disposition des croyants, sans aucun ajout et sans aucune suppression, ce Livre est un Livre de pratique que les musulmans doivent suivre mot à mot, pour atteindre le bonheur réel et la grandeur et retrouver leur honneur perdu.

C'est en suivant point par point, les programmes et les préceptes solides du Coran que les croyants pourront venir à bout des difficultés et des maux dont souffre le monde contemporain.

Biographie du Prophète de Dieu

Le Prophète naquit le dix-septième jour du mois de Rabi-ol-Aval, l'année d'Am-ol-Fil, c'est-à-dire "l'année des éléphants".

Le vingt-septième jour du mois de Rajab, il fut désigné par Dieu, pour être Son Messager. Il resta treize ans à la Mecque où il propageait l'Islam tout d'abord secrètement, puis officiellement. Quelques personnes se convertirent mais les païens obstinés, refusaient de suivre les commandements du Prophète. Ils combattaient le développement de l'Islam et prenaient plaisir à torturer et à tuer les musulmans et à tourmenter le Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui). Quand le Prophète se rendit compte que sa vie était en danger, il décida de partir pour Médine où d'autres musulmans se joignirent à lui et qui devint la capitale et le centre stratégique de l'Islam.

Le Prophète resta dix ans à Médine d'où il dirigeait et guidait la nouvelle société islamique. Onze ans après son immigration à Médine, le Prophète rendit l'âme, à l'âge de soixante-trois ans, le vingt-huitième jour du mois de Safar, en l'an 10 de l'Hégire.

Le Messager de Dieu, dès l'enfance, était poli et sincère, il était réputé pour sa grande honnêteté. On l'avait surnommé "Mohammad Amin" ce qui signifiait " Mohammad l'honnête ".

Il avait bon caractère et personne ne put l'égaliser dans les qualités morales. De toute sa vie, il ne prononça aucun mensonge ni ne fut injuste envers qui que ce soit.

Il respectait les gens et était toujours de bonne humeur, très humble et très modeste. Il était bon envers les pauvres à qui il montrait beaucoup d'affection. Il respectait toujours ses promesses et c'est pour cela que les gens se convertissaient volontairement et facilement à l'Islam.

L'Imam Sâdegh (Que le salut de Dieu soit sur lui), raconta: "Un jour, un pauvre demanda l'aumône au Prophète, celui-ci lui offrit quelques dattes qu'il avait empruntées à un immigré de Médine. Un certain temps s'écoula sans qu'il puisse les lui rendre. Un jour cette personne vint réclamer ses dattes au Prophète. Le Prophète lui dit qu'il n'avait pas de dattes à lui donner et qu'il les lui rendrait dès qu'il le pourrait".

L'homme revint une seconde fois et reçut la même réponse, la troisième fois, il s'exclama: "Mais alors, Prophète de Dieu, jusqu'à quand vas-tu me répondre que tu me rendras mes dattes, si Dieu le veut?".

Le Prophète sourit gentiment à ces paroles désagréables et se tourna vers ses compagnons: "Est-ce que quelqu'un peut me prêter quelques dattes pour que je rende ce que je dois à cet homme?". L'un d'entre eux se leva rapidement: "Prophète de Dieu, je suis à vos ordres!". Le Prophète lui dit: "Donne-lui

les dattes qu'il réclame".

L'homme après avoir vu les dattes s'aperçut qu'on lui en avait rendu le double. Le Prophète lui répondit: "l'autre moitié est un cadeau de ma part".

Les lois islamiques

Les lois islamiques ne sont pas uniquement des règles de prières ou de culte personnel. Il s'agit d'un système de règles sociales, défini, qui répond à tous les besoins de l'individu et de la société.

Le Prophète de Dieu et Ali Ibn Abi Tâleb (Que le salut de Dieu soit sur eux), réussirent, grâce à l'application de ces lois, à gouverner en toute justice.

Les premiers musulmans, grâce à ces lois révélées, ont pu faire de merveilleux progrès et gagner de grandes victoires.

Ils formèrent une civilisation très puissante et très riche et nous croyons fermement que les lois islamiques sont les lois les meilleures et les plus complètes. Si ces lois étaient appliquées au niveau international, l'Humanité connaîtrait le progrès et le bonheur.

L'oppression et l'injustice disparaîtraient de toute la terre et la paix remplacerait la guerre, les discordes, le chômage et la misère.

Nous croyons avec certitude que les lois islamiques n'ont ni faille, ni lacune et ne nécessitent aucun changement, ni aucune remise à jour. Nous avons la certitude que le Grand Législateur connaissait exactement ce qui était bon pour Ses créatures et qu'Il a mis les meilleures lois à leur disposition. Nous avons la certitude qu'une loi, contraire au Coran, ne garantit ni le bien, ni les intérêts de l'Humanité et n'a aucune valeur.

Nous avons la certitude que nous devons obéir aux commandements islamiques pour être heureux et réussir notre vie. Nous avons aussi conscience que l'Islam n'est pas responsable de la situation regrettable des pays musulmans. Au contraire, tous ces malheurs viennent de l'oubli des règlements islamiques, dans les relations internationales.

Toutes les difficultés viennent du fait que nous ayons cherché les remèdes ailleurs et que nous soyons sortis du cadre des principes de l'Islam.

Nous avons la certitude que pour retrouver leur grandeur et leur place au niveau international, pour connaître le progrès et le développement, les musulmans doivent être sincères dans leur pratique, respecter les lois islamiques et s'inspirer des préceptes sociaux du Coran.

Tant que les lois islamiques ne seront pas appliquées, nous ne devons pas nous attendre à un développement ni à des progrès remarquables. Ces paroles et ces lois divines n'ont pas été révélées

pour noircir inutilement des feuilles de papier.

1. – Bihar–ol–Anvar, Vol. 11, P.30.
2. – Bihar–ol–Anvar, Vol. 11, P.60–1.
3. – Coran, 2: 23.

L'Imamat ou l'héritage prophétique

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que Dieu, l'Omnipotent, a envoyé Ses Messagers pour guider l'Humanité et a révélé des commandements qui mènent au bonheur et à la perfection.

Cependant, la vie d'un Prophète n'est pas éternelle et après sa disparition, les principes religieux risquent d'être oubliés ou falsifiés ainsi que le caractère divin et les buts du Message.

Il fallait donc que des hommes préservent les commandements divins après le Prophète. Des hommes qui puissent garder intact ces commandements et les propager, pour garantir le bonheur de l'homme sur terre et dans l'Au-delà.

Des hommes qui devaient pouvoir concilier les questions religieuses et les questions sociales, montrer à l'Humanité la voie de la perfection et du bonheur et perpétuer cette relation qui existe de tout temps, entre Dieu et les hommes.

Cet homme qui est le successeur du Prophète, s'appelle l'Imam. Il est le Gardien et le Dépôt du message et de la science du Prophète. L'Imam est le meilleur des hommes, il est le symbole parfait de la justice et de la vérité et le représentant de la religion qu'il défend, corps et âme.

L'Imam est le Guide de l'Humanité. Il nous conduit sur la voie du bonheur et de la perfection et l'éclaire par ses enseignements.

Les qualités d'un Imam

La vertu et la morale

L'Imam, comme le Prophète, doit être à l'abri des erreurs et du péché. Il doit pouvoir enseigner tous les commandements de l'Islam, dont il possède la science en totalité, les appliquer dans la vie de tous les jours et diriger la communauté sans faute et avec sagesse.

Il doit pouvoir protéger les croyants des déviations et les guider sans obstacle, dans la Voie droite de la foi qui est l'unique voie de salut.

L'Imam ne doit être coupable d'aucune faute, ni d'aucun péché. Il doit appliquer scrupuleusement les règles qu'il enseigne et mériter ainsi la confiance des croyants.

Si un Imam commettait un acte contraire à son enseignement, cela serait un mauvais exemple et une invitation à contourner les règles divines.

Un Imam doit être infaillible, agir exactement selon ce qu'il enseigne, détenir toutes les vérités, connaître tous les commandements et les appliquer dans son comportement.

La science de l'Imam

L'Imam doit connaître toutes les lois de la religion et toutes les informations nécessaires à sa position de Guide. Il doit faire preuve de sagesse pour défendre la religion et ne rien négliger dans la formation des croyants. Il doit représenter, en lui-même, la voie du salut.

La science et la perfection

Nous avons vu que l'Imam devait respecter tous les commandements qu'il enseigne aux croyants et être le plus parfait des hommes. Il doit précéder et guider la communauté dans cette voie de dévotion et de foi. L'Imam est un exemple parfait de la religion et possède toutes les vérités, toutes les connaissances et un savoir divin.

Les miracles

D'après les Hadiths qui nous sont parvenus, nous savons que les Imams avaient, comme les Prophètes, le pouvoir de faire des miracles et des actes que les hommes du commun ne pouvaient accomplir.

Les miracles servaient à prouver la pureté des Imams et leur infaillibilité. Les livres d'Histoire et les Hadiths montrent que ces miracles ont réellement eu lieu et confirment le rang supérieur des Imams pour un chercheur de bonne foi.

Bien entendu, nous ne prétendons pas que tous les miracles qui ont été attribués aux Imams, sont authentiques, il se peut que des récits aient été inventés à ce sujet ou aient été exagérés.

La connaissance des Imams

Il existe deux voies pour reconnaître l'Imam.

Premièrement, qu'il ait été présenté par le Prophète ou désigné comme successeur par l'Imam précédent. Sans une désignation officielle de la part de Dieu, du Prophète ou de l'Imam, comment les gens pourraient-ils reconnaître leur guide spirituel. Comme nous l'avons dit, le guide doit être vertueux et infaillible, supérieur à tous les hommes de son époque, il doit détenir un savoir absolu et être le meilleur croyant de la communauté.

Or, personne en dehors de Dieu ou du Prophète, ne peut reconnaître cette infaillibilité.

Les gens peuvent difficilement distinguer le degré de vertu ou l'infaillibilité de l'Imam. Seul, Dieu et le Prophète sont capables de reconnaître la perfection et la science, nécessaires à l'Imamat.

Deuxièmement, quand un Imam est obligé de faire un miracle pour prouver sa légitimité, ce miracle montre sa sincérité car s'il mentait, Dieu l'Omnipotent, ne confirmerait jamais son miracle.

La différence entre le Prophète et l'Imam

Le Prophète est l'avertisseur de la religion, c'est lui qui apporte à la communauté, les lois et les commandements divins. L'Imam est le gardien de ces lois et le responsable de leur exécution.

Le Prophète reçoit ces lois divines par l'intermédiaire de la Révélation et est directement en communication avec Dieu, alors que l'Imam n'apporte pas de lois et ne reçoit pas la Révélation, il tient les lois du Prophète et n'est là que pour les enseigner aux gens et pour les guider.

Le choix et le nombre des Imams

Dans n'importe quelle société, une personne qui a une position importante comme le chef du pouvoir exécutif, par exemple, ne s'absente jamais sans désigner un remplaçant ou un successeur à qui il confie les rênes du pouvoir, les affaires de l'état et la responsabilité de continuer ce qui a été entrepris. Aucun responsable ne laisserait les gens sans guide et sans dirigeant, et le Prophète de l'Islam était lui aussi, conscient de cette nécessité.

Dès qu'une petite ville ou un village se rendait à l'armée de l'Islam, il y nommait un gouverneur, désignait un commandant pour chaque armée qui partait en guerre et lui prévoyait même un remplaçant. Quand il partait en voyage ou en guerre, il désignait un homme de confiance, pour la direction et le gouvernement de Médine.

Le Prophète de l'Islam qui était à la fois, le guide et le commandant suprême des musulmans, était parfaitement conscient de ce fait et savait qu'après sa mort, la communauté aurait besoin d'un guide spirituel, vertueux, honnête et infaillible qui puisse appliquer parfaitement les lois islamiques et travailler au progrès et au développement de l'Islam. Il savait que la communauté islamique ne pourrait survivre ni préserver sa force sans guide.

Nous pouvons donc affirmer que le Prophète, avec toute l'attention qu'il accordait à l'ordre public et à la survie de l'Islam, n'a pas négligé la nomination de son successeur. Il était hors de question d'abandonner la nouvelle communauté islamique sans guide et sans dirigeant. Comme nous l'avons dit, l'Imam doit être désigné par Dieu et par l'intermédiaire du Prophète, à cause de l'impossibilité pour les gens de distinguer le degré de vertu, de piété ou l'infaillibilité d'une personne.

Par conséquent, c'était un devoir absolu pour le Prophète, de désigner cet Imam infaillible. S'il avait négligé cette réalité, la Prophétie et la Mission divine seraient restées inachevées et la propagation de

l'Islam aurait été impossible. C'est pour cette raison que nous sommes sûrs que le Prophète a désigné son successeur, celui qui serait l'Imam (le guide spirituel et politique) des musulmans. Le Prophète de Dieu (Que Dieu le bénisse ainsi que les membres de la Demeure prophétique), non seulement désigna son successeur, mais annonça aussi dans une allocution très importante, les noms de ceux qui le suivraient, dans l'avenir.

Un grand nombre de Hadiths rapportent que les noms des douze Imams qui faisaient tous partie de la tribu des Qoraichites, ont été annoncés par le Prophète.

"Le premier sera Ali et le dernier Mahdi, le Promis."

Dans plusieurs Hadiths, le nom de chacun des Imams a été cité clairement.

Le premier Imam

Le Prophète de Dieu, dès le début de sa mission divine et jusqu'à sa mort, avait à maintes reprises, présenté Ali Ibn Abi Tâleb, comme son successeur et comme le futur Imam des musulmans.

La dernière année de sa vie, après le pèlerinage à la Mecque, sur le chemin du retour, dans un lieu appelé Ghadir-e-Khom, il reçoit la révélation d'un verset coranique qui lui dit:

*"Ô, Prophète! Fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas fait connaître Son message. Dieu te protégera des hommes."*¹

Le Prophète de Dieu ordonna à tous les musulmans qui le suivaient, de s'arrêter. Plus de soixante dix mille pèlerins encerclaient le Prophète pour l'écouter. Il ordonna qu'on installe une chaire sur une estrade de fortune, où il monta et prit la main d'Ali Ibn Abi Tâleb en le montrant clairement à tous. Puis il commença un discours:

"Que ceux qui me reconnaissent en tant que Guide reconnaissent de même Ali, comme leur guide qui prendra (après moi) la direction des affaires."

"Ô, mon Dieu, que celui qui veut du bien à Ali et en est l'ami, soit Ton ami, et sois l'ennemi des ennemis d'Ali !"

"Omar fut le premier à prêter serment d'allégeance. Il dit: "Ô Ali, je te présente mes compliments et mes félicitations! Tu es le Guide et le dirigeant de tous les musulmans et de moi-même". Après Omar, les autres musulmans vinrent prêter serment d'allégeance et sous le soleil brûlant de Hejaz, Ali fut officiellement désigné comme le successeur du Prophète".²

Ce jour qui était le dix-huitième jour du mois de Zil-Hadjé, de la dixième année de l'hégire, est pour les chiites, un jour de fête et de cérémonie en souvenir de cet événement grandiose et inoubliable.

Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) naquit à la Mecque, le 13 du mois de Rajab, vingt-trois ans avant l'émigration à Médine. Son père était Abou Taleb et sa mère Fâtemeh.

Dès l'enfance, il fut pris en charge et éduqué par le Prophète et fut le premier musulman. Le Prophète de Dieu (Que le salut de Dieu soit sur lui), lui donna sa fille bien-aimée, Fâtemeh, en mariage.

Ses qualités, ses innombrables vertus et les services qu'il rendit au Prophète sont si nombreux qu'il est impossible de les citer tous dans ce livre. Son courage et sa noblesse d'âme étaient uniques, il était présent à toutes les guerres, il était toujours le premier volontaire et ne craignait aucun ennemi. Il participait au Djihâd pour le développement de l'Islam et la propagation du Monothéisme. Il mettait sa vie en jeu, lors des événements difficiles et se sacrifiait avec courage pour la cause de l'Islam. Sa piété était unique et son savoir incomparable. C'était lui qui détenait la science de la Mission prophétique, qui combattait l'oppression et l'injustice et défendait les opprimés.

Il aidait les pauvres et se montrait bon et affectueux envers eux. Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui), s'adonnait à l'agriculture et à la plantation des palmeraies. Il faisait prospérer les terres stériles et creusait des systèmes d'irrigation souterraine.

Quand le Prophète de Dieu rendit l'âme, un groupe d'hypocrites, "les Monafeghins", décidèrent d'éloigner Hazrate Ali du pouvoir, malgré ses grandes qualités et malgré les ordres formels du Prophète. Hazrate Ali fut écarté de la succession et des affaires, dans la plus grande injustice et le plus grand isolement.

Ils avancèrent comme prétexte qu'Ali était trop jeune pour prendre une telle responsabilité et qu'il avait tué beaucoup de gens pendant les guerres, ce qui lui valait la rancune d'une grande majorité qui n'accepterait pas de le voir succéder au Prophète.

Pendant les Califats d'Abou Bakr, d'Omar et d'Osmân qui durèrent vingt-cinq ans, Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) préféra se retirer pour former ses disciples.

Après l'assassinat d'Osmân, les musulmans lui firent serment d'allégeance et il gouverna pendant quatre ans et neuf mois. A l'âge de soixante-trois ans, à l'aube du dix-neuvième jour du mois de Ramadan, Hazrate Ali reçut un coup d'épée mortel d'Ibn Moljam et dans la vingt-et-unième nuit de ce même mois, il rendit l'âme. L'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) est enterré à Najaf.

Hazrate Ali et le trésor public: Le responsable du trésor public raconta qu'un jour, une des filles de l'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) vint lui emprunter un collier de perles fines qui appartenait au trésor public. Elle me dit qu'elle voulait ce collier pour trois jours, pour une fête, et qu'elle me dédommagerait au cas où elle le perdrait. Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) reconnut le collier, au cou de sa fille et m'accusa d'avoir touché, sans en avoir le droit, au trésor public.

J'ai essayé de lui expliquer que sa fille s'était portée garante ainsi que moi-même, mais il m'ordonna de

le récupérer sur-le-champ et me menaça de me punir si je me rendais coupable d'une telle erreur, dans l'avenir. Sa fille lui demanda pourquoi elle n'avait pas le droit d'emprunter ce collier seulement pour trois jours et à l'occasion de cette fête, il lui répondit: "Ma fille, n'outrepasse jamais tes droits! Est-ce que toutes les musulmanes portent un tel collier pendant les fêtes?"

La bonté d'Hazrate Ali

Un jour, Hazrate Ali croisa une pauvre femme qui portait une cruche d'eau, il lui dit: "Donne-moi cette cruche, permets-moi de t'aider". Sur le trajet qui conduisait à sa demeure, il lui posa quelques questions sur sa situation.

La femme répondit que son mari était décédé lors d'une mission aux frontières, sur l'ordre d'Ali Ibn Abi Tâleb. Elle raconta qu'elle avait des orphelins à sa charge, qu'ils n'avaient ni vêtements, ni de quoi manger, et qu'elle était obligée de travailler comme servante, pour subvenir à leurs besoins.

Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) porta la cruche jusqu'au seuil de sa maison et retourna chez lui. Il passa une nuit agitée et le lendemain se rendit chez la veuve avec de la nourriture. "Ouvrez la porte, je vous ai apporté à manger".

La femme dit: "Que Dieu soit satisfait de toi et juge entre Ali et moi"! Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui), entra et dit à la mère: "Si tu veux, donne-leur à manger, je vais cuire le pain ou bien prépare la pâte et je leur donnerai à manger".

La veuve répondit: "Je préfère faire le pain, occupez-vous des enfants". Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui), se mit à divertir les enfants et tout en les caressant, préparait aussi la viande qu'il avait apportée. Quand la viande et le pain furent prêts, Ali prépara lui-même des bouchées de viande et de dattes qu'il mettait dans la bouche des enfants.

Avec bonté et affection, il leur tendait ces bouchées en disant: "Mangez, mes chers enfants et soyez contents d'Ali".

Une des voisines reconnut l'Imam Ali et dit à la veuve: "Cette personne est Ali, l'Emir des croyants!".

La veuve, toute confuse, s'adressa à Ali: "Ô, Emir des croyants, je suis désolée, j'ai honte de ce que je vous ai dit hier".

Ali lui répondit: "C'est moi, au contraire, qui regrette d'avoir ignoré votre sort jusqu'à présent"³.

Le deuxième Imam

Hazrate Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) sur l'ordre de Dieu, désigna son premier né, l'Imam Hassan, comme successeur.⁴

L'Imam Hassan (Que le salut de Dieu soit sur lui), naquit à Médine, le quinzième jour du mois de Ramadan de l'an trois de l'hégire. Sa mère était Fatemeh, la fille du noble prophète qui aimait tendrement Hassan et son frère Hossein, dont il disait qu'ils étaient les meilleurs des jeunes gens du paradis.⁵

L'Imam Hassan (Que le salut de Dieu soit sur lui) succéda à son père et devint le chef des musulmans. L'opposition très violente de Mohavieh, qui régnait à Châm (Damas), dégénéra en un conflit où les deux armées auraient dû s'opposer si l'Imam Hassan ne s'était pas rendu compte de certaines trahisons de la part de ses soldats. Il fut obligé de renoncer à combattre et de signer un traité de paix avec Mohavieh. Il existe plusieurs raisons qui poussèrent l'Imam Hassan à accepter cette paix imposée:

Première raison: Malgré un grand nombre de soldats, l'armée était désorganisée et parmi eux, il y avait des traîtres à la solde de Mohavieh, qui avaient même promis d'arrêter l'Imam Hassan (Que la paix de Dieu soit sur lui) et de le livrer à Mohavieh. L'Imam Hassan se rendit vite compte qu'il lui était impossible de combattre avec des généraux si peu dignes de confiance.

Ce combat était voué à l'échec et beaucoup de musulmans fidèles y auraient trouvé la mort inutilement, de plus, cette guerre sanguinaire et cruelle aurait anéanti la force des musulmans.

Deuxième raison: Mohavieh avait réussi à tromper l'opinion publique en se faisant passer pour le défenseur des intérêts des musulmans et des préceptes de l'Islam. Il prétendait propager les préceptes religieux et appliquer les lois islamiques. L'imam Hassan (Que le salut de Dieu soit sur lui), savait très bien qu'il mentait et qu'il ne recherchait que le pouvoir. Mais comment pouvait-il faire comprendre cela aux gens? C'est pour ces raisons que l'Imam Hassan (Que la paix de Dieu soit sur lui), décida de conclure un traité de paix avec cet ennemi, pour dévoiler aux musulmans la véritable personnalité de Mohavieh, un homme rusé, menteur et satanique, et pour mettre en lumière, ses plans maléfiques.

Ce n'est que de cette manière que les musulmans pourraient finalement, connaître le vrai visage de Mohavieh et de son gouvernement et entraîner une révolution, décisive dans l'Histoire de l'Islam.

L'Imam Hassan, pour protéger l'Islam, fit la paix avec cet homme rusé, sous certaines conditions. Des conditions qui furent stipulées dans le traité de paix mais que Mohavieh ignora par la suite, en toute impunité.

L'Imam Hassan (Que le salut de Dieu soit sur lui), ne dépassa pas les quarante-sept ans et fut empoisonné par sa propre épouse, Jadée, qui avait conspiré avec Mohavieh. L'Imam Hassan mourut le vingt-septième jour du mois de Safar et fut enterré au cimetière de Baghi, à Médine.

Un homme venant de Châm, croisa l'Imam Hassan (Que le salut de Dieu soit sur lui), en chemin et se mit à l'insulter, quand il se tut, l'Imam Hassan le salua en souriant et lui dit: Tu es étranger dans cette ville, tu dois te tromper, mais je suis prêt à accepter tes excuses et si tu veux quelque chose je te le donnerai volontiers, je pourrai te renseigner si tu le désires, si tu as faim, je te donnerai à manger, si tu

as besoin de vêtements ou d'autre chose, je t'aiderai volontiers et si tu as été chassé de chez toi, je te donnerai refuge. Je te donnerai tout ce dont tu as besoin. Nous avons une grande maison et tout ce qu'il faut. Je serais heureux de te recevoir chez moi si tu acceptes mon invitation. L'homme se mit à pleurer en entendant ces paroles et dit: "Je témoigne devant Dieu, le Tout-puissant, que vous êtes en vérité, le représentant de Dieu et l'Imam qu'Il a désigné. En vérité, Dieu sait mieux à qui confier la mission prophétique et le califat. Ô descendant du Prophète, avant de vous voir, vous et votre père, vous étiez mes pires ennemis, mais maintenant, je vous considère comme les meilleurs des hommes."

Il fut l'invité de l'Imam pendant tout son séjour à Médine.⁶

Le troisième Imam

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), naquit le troisième jour du mois de Shahban de l'an quatre de l'hégire. Son père était l'Imam Ali et sa mère Fatemeh (Que le salut de Dieu soit sur eux), l'Imam Hassan désigna, sur l'ordre de Dieu, son frère, l'Imam Hossein comme successeur.⁷

Le règne de Mohavieh avait créé de nombreux problèmes et les conditions de vie de la communauté étaient difficiles, aucune loi religieuse n'était respectée et les caprices de Mohavieh avaient remplacé les lois divines. Le pouvoir en place ne reculait devant aucun moyen pour affaiblir et massacrer les membres de la famille prophétique et les partisans de l'Imam Ali, les chiites.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), dut faire preuve de beaucoup de patience jusqu'à la disparition de Mohavieh avec l'arrivée au pouvoir de son fils, Yazid qui ordonna au gouverneur de Médine de lui apporter le serment d'allégeance de l'Imam ou de l'éliminer. Le gouverneur de Médine avertit l'Imam Hossein de l'ordre qu'il avait reçu, l'Imam demanda un délai d'une nuit. Prêter allégeance n'était pas dans l'intérêt de l'Islam et sa vie était en danger.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), décida de partir pour la Mecque pour s'y réfugier, il arriva à la Mecque le 3 Shahban, le jour même de son anniversaire.

La nouvelle des dissensions entre Yazid et l'Imam Hossein se répandit partout et les habitants de Koufé en Irak, qui étaient mécontents du gouvernement de Mohavieh et de son fils Yazid, se mirent à envoyer des lettres d'invitation à l'Imam Hossein, pour qu'il les rejoigne à Koufé.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), savait que Mohavieh et son fils Yazid, avaient violé toutes les lois islamiques et ne cherchaient qu'à protéger les richesses qu'ils avaient amassées et à défendre leur pouvoir. Rien n'empêcherait Yazid de continuer à commettre les mêmes injustices et les mêmes crimes que son père.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), savait que Yazid continuerait à violer les lois divines en toute impunité et que la présence d'un tel homme au pouvoir, entraînerait l'écroulement définitif de l'Islam. Yazid cherchait à rallier l'Imam Hossein pour accréditer son pouvoir, il avait même engagé des

mercenaires pour le tuer ou l'arrêter, au cas où il refuserait.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), décida donc de s'opposer à Yazid, pour la survie de l'Islam et pour combattre la tyrannie des Ommeyyades dont Yazid était le représentant. Il lui fallait aussi quitter le plus vite possible la ville sainte de la Mecque pour préserver le respect, dû à la Maison de Dieu.

Il partit donc pour Koufé où vivait une majorité de chiites qui avaient promis leur soutien à l'Imam pour qu'il reprenne ses droits, en combattant Yazid.

L'armée de Yazid encercla l'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), ses compagnons et sa famille, dans un désert nommé Karbala et les empêcha d'avancer vers la ville de Koufé.

Yazid donna l'ordre à ses délégués d'obtenir de force un serment d'allégeance de l'Imam Hossein. Il ordonna qu'on l'arrête s'il n'acceptait pas et qu'on le combatte s'il résiste.

L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), n'accepta pas l'humiliation d'un serment d'allégeance à Yazid et à son régime tyrannique.

Il choisit de se battre avec sa petite armée contre des légions armées jusqu'aux dents.

Le jour d'Ashoura est pour les chiites un jour de deuil et de lamentations. Les cérémonies d'Ashoura sont la commémoration de cet événement tragique, une manière de nous souvenir de ce sacrifice et de garder le Djihad et la lutte contre l'oppression, vivants dans nos cœurs.

Le but de l'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui) était de défendre la religion et de combattre l'injustice et l'oppression.

Nous avons le devoir de garder vivant cet idéal. L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui) ne s'est jamais soumis et n'a jamais accepté l'humiliation. Par son martyr, il a enseigné aux musulmans l'esprit de sacrifice et a ressuscité les valeurs humaines. L'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui) a été tué et mutilé, mais n'a pas été vaincu. Il nous a enseigné la foi et la lutte contre l'oppression et dans ce combat, il a dévoilé le vrai visage de Yazid et des Ommeyyades. Il a montré à tous que Yazid était un tyran qui ne méritait pas de gouverner à la place du Prophète. C'est ainsi que les bases de ce régime injuste furent ébranlées et leurs plans anéantis à jamais.

Bien entendu, ces cérémonies de deuil ne suffisent pas pour garantir la réalisation des objectifs de l'Imam Hossein (Que le salut de Dieu soit sur lui), il faut persévérer dans la voie qu'il nous a fixée, la connaître et travailler à la réalisation de ses objectifs.

Le quatrième Imam

Ali Ibn al-Hossein naquit le quinzième jour du mois de Jamâdi-o-sâni, de l'année 38 de l'Hégire, à Médine. Son père était l'Imam Hossein (Que la paix de Dieu soit sur lui) et sa mère, la princesse Chahbânou, fille du roi de Perse, Yazgerd III.

L'Imam Hossein, sur l'ordre divin, le désigna comme successeur et le quatrième Imam des musulmans. Cet Imam avait des prières et des prosternations si longues qu'on le surnomma "Sajad" et Zein-ol-Abedin, c'est à dire "Celui qui prie beaucoup et se prosterne longuement".

Il était présent lors de la tragédie de Karbala, mais la providence divine voulut qu'il soit malade et qu'il échappe au massacre, contrairement aux autres membres de sa famille. Fait prisonnier, il fit des discours très importants à Koufé et à Cham, pour expliquer les objectifs de son père et défendre les droits de l'Imam Hossein. Il dénonça cette horrible tragédie et décrivit le sort des martyrs qui avaient offert leur vie, pour défendre la religion de Dieu.

L'Imam Sajad (Que le salut de Dieu soit sur lui) fut condamné à l'isolement, il ne pouvait enseigner ni les sciences islamiques ni les règles de jurisprudence. Il se consacra donc à ses prières et à son culte de Dieu, profitant de chaque occasion pour former des disciples. Pour propager l'idéologie islamique, il choisit une autre méthode en faisant passer l'enseignement islamique sous forme de prières (do'a) et de supplications qui furent compilées dans un recueil intitulé. "Sahife Al Sajadieh", (les invocations de l'Imam Sajad).

Cette œuvre est une œuvre de base dans la pensée chiite. L'Imam Sajad quitta le monde à 57 ans, le 25 ou le 18 du mois de Moharram, selon les historiens, en l'an 95 de l'Hégire, à Médine où il fut enterré dans le cimetière de Baghi.

L'Imam Sajad (Que le salut de Dieu soit sur lui) préférait partager ses repas avec les orphelins, les aveugles, les déshérités, les infirmes et ceux qui souffraient. Il leur donnait à manger lui-même. Au milieu de la nuit, sans qu'on puisse le reconnaître, il apportait aux familles dans le besoin, des vêtements et de la nourriture. Le visage caché et le fardeau sur l'épaule, il frappait une à une, à la porte de ces pauvres qui l'attendaient avec espoir. Certains l'attendaient même au seuil de leur porte et se réjouissaient quand ils le voyaient arriver. Pourtant personne ne savait qui était cet homme qui parcourait tous les soirs les ruelles de Médine, ce n'est qu'après la disparition de l'Imam qu'ils comprirent qu'il s'agissait de l'Imam Sajad (Que le salut de Dieu soit sur lui), et qu'ils se mirent en deuil pour pleurer sa disparition.

Le cinquième Imam

L'Imam Mohamad Bagher naquit le troisième jour du mois de Safar, à Médine en 57 de l'Hégire. Son père était Ali Ibn-Al-Hossein et sa mère Fatemeh, fille de l'Imam Hassan. L'Imam Sajad, sur l'ordre de

Dieu, désigna l'Imam Bagher comme successeur.

Cet Imam fut surnommé "Bagher-ol-Oloum" "Celui qui ouvre la science", en raison de sa science et de l'étendue de son savoir. Les savants de cette époque reconnaissaient unanimement sa sagesse et sa supériorité scientifique.

Ils s'agenouillaient humblement devant lui pour lui poser leurs questions comme des élèves devant leur maître.

Les conflits politiques et les dissensions internes furent l'occasion pour l'Imam Bagher de propager librement son enseignement des règles islamiques aux musulmans. Cette situation qui n'existait pas à l'époque des autres Imams, lui permit de laisser un héritage culturel qui comporte des milliers d'informations et des Hadiths importants.

L'Imam Bagher (Que le salut de Dieu soit sur lui), avait 57 ans quand il quitta le monde, le septième jour du mois de Zil-Hajeh en 114 de l'hégire. Il fut enterré à Médine au cimetière de Baghi.

L'Imam Bagher (Que le salut de Dieu soit sur lui) s'adonna pendant toute sa vie à l'agriculture pour subvenir aux besoins de sa famille. Mohamad Ibn Monakdar raconte qu'un jour, il avait rencontré l'Imam Bagher aux alentours de Médine, en train de travailler sur les champs et transpirant beaucoup à cause de la forte chaleur. "Il me sembla qu'il n'était pas convenable pour une personne de son rang, pour un glorieux descendant du Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui) d'être dehors à une heure pareille et par cette chaleur". "Je me suis approché pour le saluer et lui donner un conseil. L'Imam Bagher en sueur et essoufflé me rendit mon salut."

Je lui dis: "Fils du prophète, est-il convenable pour vous de sortir par cette chaleur et de transpirer ainsi pour les biens de ce monde? Si la mort vous surprenait, que feriez-vous? Hazrate Bagher (Que le salut de Dieu soit sur lui) s'appuya sur sa bêche et me répondit: "Je jure devant Dieu que si la mort me surprend, ce sera en état d'adoration. Je travaille et transpire ainsi pour ne dépendre ni de toi, ni de personne d'autre. Si j'étais en train de pécher, je devrais craindre la mort".

Je lui ai répondu: "Fils du Prophète, je voulais vous donner des conseils, mais je me rends compte que c'est moi qui en ai reçus".

Le sixième Imam

L'Imam Ja'far Sadegh naquit le dix-septième jour du mois de Rabbi-ol-aval, de l'année 83 de l'Hégire, à Médine. Son père était l'Imam Mohamad Bagher et sa mère, Omme Farveh, fille de Ghassem Ibn Mohammad Ibn Abi Bakr. L'Imam Bagher, sur l'ordre de Dieu, désigna l'Imam Ja'far Sadegh comme successeur et Imam.

A l'époque de l'Imam Ja'far (Que le salut de Dieu soit sur lui), les relations entre les Omeyyades et les

Abassides étaient devenues très tendues, jusqu'à l'apparition de conflits qui affaiblissaient et ternissaient le prestige du pouvoir en place.

Les Abassides dont le seul but était de s'opposer aux Omeyades, avaient pris le parti des Membres de la famille Prophétique (Que le salut de Dieu soit sur eux).

L'Imam Ja'far profita de ces troubles politiques pour développer son enseignement et la présentation générale des règles islamiques. Des cours furent organisés où participaient de nombreux étudiants et des disciples de l'Imam qui restèrent célèbres dans l'Histoire de l'Islam.

Les enseignements religieux et la connaissance des choses permises et interdites (Halal et Haram) se propagèrent dans la société. Environ quatre-mille étudiants furent formés dans ces cours et de nombreux livres qui sont des trésors de Traditions islamiques furent écrits à cette époque. L'école des chiites devint "l'Ecole Ja'farite" "l'Ecole de l'Imam Ja'far", dans la ligne des enseignements du sixième Imam.

L'Imam Ja'far quitta le monde à l'âge de 65 ans, le quinzième jour du mois de Rajab ou selon d'autres historiens, le 25 chaval, de l'année 148 de l'hégire, à Médine.

Safian Sourî raconte qu'il se rendit un jour chez l'Imam Sadegh et trouva l'Imam très pâle, il lui en demanda la raison. L'Imam répondit qu'il avait recommandé aux gens de la maison de ne pas aller sur le toit. "En rentrant j'ai vu une des servantes qui portait mon enfant dans les bras, sur l'échelle. Elle a pris peur en me voyant et a laissé tomber l'enfant qui est mort sur le coup. J'ai été stupéfait de voir la panique de cette servante quand elle m'a vu et je l'ai libérée."⁸

Le septième Imam

Le septième Imam, l'Imam Moussa Ibn Jafar, naquit le septième jour du mois de Safar de l'année 128 de l'hégire, à Abvâ, situé entre la Mecque et Médine.

Son père était l'Imam Ja'far (Que le salut de Dieu soit sur lui) et sa mère Hamideh. L'Imam Ja'far Sadegh désigna, sur l'ordre divin, l'Imam Moussa Kazem, comme successeur.⁹

La grandeur d'âme, la piété et la dévotion de cet Imam étaient telles qu'on le surnomma "Abd-e-saleh". Il était patient et doux et ne se mettait jamais en colère, même dans les situations les plus critiques. C'est pour cela qu'on le surnomma aussi Kâzem "le patient".

La situation, à cette époque, n'était pas propice à l'enseignement de l'Islam, des Hadiths et des lois islamiques. Malgré tout, de nombreux savants furent formés par l'Imam Moussa Kâzem et de nombreux Hadiths furent enseignés par cet Imam.

Haroun ol-Rachid, en 179 de l'hégire, ordonna qu'on transfère l'Imam de Médine en Irak. Pendant de

nombreuses années, l'Imam vécut prisonnier à Bassora ou à Bagdad. Il fut finalement empoisonné et rendit l'âme, le 25 du mois de Rajab, en 183 de l'hégire, à l'âge de 55 ans.

On raconte qu'il y avait un homme à Médine qui tourmentait l'Imam Moussa Ibn Ja'far et qui insultait l'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur eux). Certains disciples, exaspérés par l'insolence de cet homme, demandèrent à l'Imam la permission d'intervenir et de mettre un terme à cette situation. L'Imam interdit tout acte de violence et demanda où il pouvait le rencontrer. On lui répondit qu'il travaillait dans les champs, aux alentours de la ville. L'Imam se rendit à l'endroit où il travaillait et s'assit à ses côtés. L'homme, fâché de la présence de l'Imam, insinua que sa récolte serait sans aucun doute mauvaise cette année. L'Imam lui demanda combien il avait dépensé pour son champ. L'homme répondit: "cent écus". L'Imam lui demanda combien il espérait tirer de sa récolte. L'homme répondit "deux cent". L'Imam lui donna alors une bourse qui contenait trois cent écus et lui dit: "prends ceci en plus de ta récolte".

L'homme fut confus de voir une telle générosité après tout le mal qu'il avait fait à l'Imam. Il se leva, embrassa l'Imam et lui demanda de lui pardonner son insolence.

L'Imam lui pardonna et revint à Médine. Le lendemain, cet homme vint à la mosquée et déclara, à haute voix: "Dieu sait mieux à qui confier la mission prophétique et l'Imamat".

Les gens furent fort surpris de ce brusque revirement et lui en demandèrent la raison. Il raconta ce qui s'était passé, pria pour l'Imam dont il vanta ouvertement les qualités.

L'Imam se tourna vers ses disciples et leur dit: "vous voyez, est-ce que ce n'est pas mieux ainsi? Avec un peu d'argent, je l'ai apaisé et j'en ai fait un de nos amis, alors que vous vouliez vous en débarrasser!"

Le huitième Imam

L'Imam Réza (Que le salut de Dieu soit sur lui) naquit le onzième jour du mois de Zil-Hajeh, en 148 de l'hégire, à Médine. Son père était l'Imam Moussa Ibn Ja'far et sa mère Najmeh, ils le nommèrent Ali et son père le désigna, sur l'ordre de Dieu, comme successeur et Imam des musulmans après lui.

La science de l'Imam Réza dépassait celle de tous les savants de cette époque. De nombreux étudiants participaient à ses cours de Hadiths, de règles de jurisprudence et de sciences islamiques, dont beaucoup de documents nous sont parvenus. Il avait des discussions très intéressantes avec les représentants des autres religions. Il participait volontiers aux discussions publiques ou privées, et répondait à toutes les questions qu'on lui posait. La science et la connaissance de cet Imam étonnaient les participants qui l'avaient surnommé : "le Savant de la famille du Prophète".

En 200 de l'hégire, le calife Ma'moun fit venir l'Imam Reza (Que le salut de Dieu soit sur lui), qui vivait à Médine, à Marv, capitale des Abassides.

Une fois installé à Marv, Ma'moun lui proposa d'accepter le califat, mais l'Imam refusa cette proposition.

Ma'moun insista alors pour lui faire accepter le titre de prince héritier, dans deux buts:

Premièrement, il cherchait à se donner une image religieuse et pieuse, à se rallier les descendants de la Famille prophétique et les chiites, et à se mettre à l'abri de leur opposition et de leurs activités politiques.

Deuxièmement, il voulait rapprocher l'Imam Réza de son gouvernement et le faire participer à certaines décisions pour lui faire perdre l'immense popularité dont il jouissait, ternir sa réputation et affaiblir la dévotion que les chiites lui vouaient.

Hazrate Réza (Que le salut de Dieu soit sur lui) connaissait bien les intentions de Ma'moun, cet homme qui avait assassiné son propre frère pour asseoir son pouvoir.

Comment était-il possible qu'il fasse cette proposition en toute honnêteté?

L'Imam refusa aussi le poste de prince héritier mais l'insistance de Ma'moun était telle que l'Imam fut contraint d'accepter sous certaines conditions. Une des conditions était qu'il ne participerait à aucune décision ni ne désignerait aucun nouveau gouverneur. Peu à peu, Ma'moun se rendit compte que, non seulement le prestige de l'Imam n'avait en rien été entaché, mais qu'au contraire, il augmentait de jour en jour. C'est pour cette raison qu'il décida de l'éliminer.

L'Imam Réza (Que le salut de Dieu soit sur lui), à l'âge de 55 ans, fut empoisonné par Ma'moun et rendit l'âme, le dernier jour du mois de Safar, en 203 de l'hégire, dans la ville de Tuss qu'on appelle actuellement Mashad, où se trouve son mausolée.

Quelqu'un a rapporté que l'Imam Réza (Que le salut de Dieu soit sur lui) avait l'habitude de partager ses repas avec les serviteurs, blancs ou noirs. "Je lui ai dit qu'il valait mieux que les serviteurs mangent à part mais il m'a répondu: Silence! Notre Dieu est le même et notre religion est la même. Nous avons des ancêtres communs et notre situation dans l'au-delà dépend de nos actes d'ici-bas.¹⁰

Le neuvième Imam

Le neuvième Imam est né le dixième ou le dix-neuvième jour du mois de Ramadan, selon les historiens, en 195 de l'hégire. Nommé Mohamad Taghi, il était le fils de l'Imam Réza et de Sabikeh. L'Imam Réza, sur l'ordre de Dieu, le désigna comme son successeur.¹¹ L'Imam Mohamad Taghi était encore enfant quand il devint Imam, à la disparition de son père. Cependant la science et la connaissance qu'il avait reçues de Dieu, lui permettaient de résoudre tous les problèmes religieux de la communauté musulmane. Certains le mettaient à l'épreuve en lui posant des questions de Jurisprudence compliquées, auxquelles il répondait parfaitement. Tous les savants finirent par reconnaître la perfection intellectuelle de l'Imam et lui vouèrent une grande admiration.

Sa piété et sa vertu étaient si grandes qu'on l'appela "Taghi" et il était tellement généreux qu'on l'appela aussi "Javâd". Hélas, l'Imam Javâd ne vécut que vingt cinq ans. Motassam, le calife de l'époque,

l'obligea à quitter Médine pour Bagdad, en 220 de l'hégire. C'est là qu'il rendit l'âme, à la fin du mois de Zil-Ghadé, la même année. Il fut enterré auprès de son grand-père, l'Imam Mousa Ibn Ja'far, à Samera.

Le dixième Imam

L'Imam Ali Al-Naghi (Que le salut de Dieu soit sur lui), naquit le quinzième jour du mois de Zil-Haje, ou selon certains historiens, le deuxième jour du mois de Rajab, de l'année 212 de l'Hégire, à Siera, aux environs de Médine.

Son père était l'Imam Taghi et sa mère Samaneh. L'Imam Mohamad Taghi, sur l'ordre de Dieu, désigna son fils comme successeur et Imam. 12

L'Imam Ali Al-Naghi n'avait que huit ans quand son père disparut. Doué d'une grande intelligence, il maîtrisait la totalité des sciences islamiques. Son excellent caractère et sa grande vertu attiraient les gens.

Le calife de l'époque, Motavasel Abassi, craignait que le prestige de l'Imam ne devienne un problème majeur pour son pouvoir. Il fit donc venir l'Imam à Samera, pour pouvoir le surveiller de près. L'Imam Ali Al-Naghi, à l'âge de 42 ans, rendit l'âme à Samera, le troisième jour du mois de Rajab de l'année 254 de l'Hégire, après une vie difficile, assombries par les pressions et les persécutions de Motavassel et des Abassides. Son mausolée se trouve à Samera.

Le onzième Imam

L'Imam Hasan Askari (Que le salut de Dieu soit sur lui), naquit le huitième ou le quatrième jour du mois de Rabi-o-Sâni de l'année 232 de l'hégire, à Médine. Son père était Ali Al-Naghi et sa mère Hoday. L'Imam Ali Al-Naghi, sur l'ordre de Dieu, le désigna comme successeur et Imam après lui.

L'Imam Hasan Askari (Que le salut de Dieu soit sur lui) vécut, comme son père, en résidence surveillée. La plus grande partie de sa courte vie, se passa en prison. Les gens ne pouvaient ni le rencontrer ni profiter de son savoir, cependant plusieurs Hadiths nous sont parvenus de cet Imam.

L'Imam Hasan Askari (Que le salut de Dieu soit sur lui), rendit l'âme à Samera, le 8 du mois de Rabbi-ol-Aval de l'année 260 de l'Hégire, à l'âge de 28 ans. C'est là que se trouve son mausolée.

Le douzième Imam

Le Douzième Imam qui se nomme Mohamad Ibn Hasan, naquit le 15 du mois de Shahban, en 255 de l'Hégire.

Il a plusieurs surnoms: Mahdi, Ghâ'em ou Saheb-Al-Zaman qui signifie "le Maître du temps".

Son père était l'Imam Hasan Askari et sa mère Narjes Khâtoun. Il fut désigné par son père, sur l'ordre de Dieu, comme successeur.

D'innombrables hadiths nous sont parvenus du Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui) où il avait annoncé que: "le neuvième descendant de l'Imam Hossein, aura mon prénom et sera le Mahdi (le sauveur) attendu".

Le Prophète de l'Islam et tous les Imams, ont annoncé la naissance d'Hazrate Mahdi (Que Dieu hâte sa venue), le fils de l'Imam Hassan Askari, celui qui restera caché pendant une longue période et qui, sur l'ordre de Dieu, apparaîtra pour faire régner la justice dans le monde entier.

Il régnera sur tout l'univers et généralisera le Monothéisme dans le monde entier. L'Islam deviendra la religion de tous et la religion d'état. Le Prophète de Dieu (Que le salut de Dieu soit sur lui) ainsi que les Imams infallibles, ont prédit que l'Imam Hassan aurait un fils, nommé Mohammad. Certains proches et disciples de l'Imam Hassan ont vu ce petit garçon et ont témoigné de son existence. L'Imam Zamân ou l'Imam du Temps (Que Dieu hâte sa venue), n'avait que cinq ans à la disparition de son père.

Les califes Abassides qui avaient entendu parler de cet enfant et qui connaissaient les Hadiths du Prophète à son sujet, savaient que le fils de l'Imam Askari viendrait combattre l'injustice et les oppresseurs. Ils décidèrent donc d'éliminer à tout prix ce danger qui les menaçait. C'est pour cette raison, entre autres, que l'Imam Zamân vécut en cachette un certain temps sans interrompre définitivement ses relations avec les croyants qui pouvaient par l'intermédiaire de certaines personnes, désignées par l'Imam, communiquer avec lui et recevoir les réponses à leurs questions. Ces représentants étaient au nombre de quatre:

- **Osman Ibn Saïd**
- **Mohammad Ibn Osman**
- **Hossein Ibn Rouh**
- **Ali Ibn Mohammad Samari**

Ces quatre personnes furent choisies successivement, pour servir de lien entre l'Imam et les musulmans, jusqu'à la fin de l'occultation mineure et le début de la Grande occultation qui marqua la rupture avec l'Imam. Cette "Grande occultation" dure encore et l'Imam vit caché parmi les gens et participe à la vie sociale sans se faire connaître.

Cette occultation continuera jusqu'à ce que l'Humanité soit prête à le recevoir pour l'instauration d'un gouvernement islamique mondial. Le monde doit être prêt à reconnaître ce gouvernement divin et avoir conscience que la résolution des problèmes réside dans l'application des lois divines. Il faut qu'un sentiment de désespoir se généralise dans le monde et que l'oppression vienne à bout de la patience des opprimés.

C'est à ce moment-là que l'Imam Mahdi (Que Dieu hâte sa venue) apparaîtra dans toute sa splendeur et renversera les pouvoirs tyranniques et injustes. Grâce à l'application des lois divines, il remplira le monde de justice et de paix.

Pendant son absence, nous avons le devoir d'attendre de façon positive sa venue, en démontrant la supériorité des lois de l'Islam et en attirant le monde entier vers les lois envoyées par Dieu. Nous avons le devoir de préparer ce gouvernement islamique mondial en combattant la superstition et l'obscurantisme.

Nous devons chercher la solution aux problèmes du monde dans le Coran et les Hadiths et la mettre à la disposition des gens de bien et des dirigeants justes et pacifiques. Nous devons éclairer l'opinion internationale et nous préparer à la Parousie de l'Imam du Temps et à son gouvernement de justice.

Comment les Chiites conçoivent les Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux) ?

Les Imams sont infaillibles, ne commettent aucune erreur et aucun péché.

Ils connaissent parfaitement les lois divines et ont la capacité et les moyens nécessaires pour guider l'Humanité.

Aucune loi ou aucune décision ne vient d'eux-mêmes, toutes leurs paroles viennent de Dieu.

Ils obéissent à tous les commandements religieux et croient à tout ce qui est juste. Ils possèdent toutes les qualités et sont les meilleurs exemples pour l'Humanité.

Ce sont des humains et des fidèles serviteurs de Dieu. Comme les autres humains, ils sont des créatures de Dieu qui connaissent la maladie et la mort. Ils ne sont ni Dieu, ni Créateur.

Onze Imams ont rendu l'âme, le douzième Imam, le fils de l'Imam Hasan Askari, est encore vivant parmi nous et nous attendons sa venue avec impatience.

Le Chiïsme

Ceux qui reconnaissent l'Imam Ali Ibn Abi Taleb (Que le salut de Dieu soit sur lui), comme le premier Imam, directement désigné par le Prophète, sont les Chiites.

Les Chiites considèrent l'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) et ses onze descendants, comme les successeurs légitimes du Prophète et les Guides spirituels et politiques de la communauté musulmane.

Un vrai chiite leur obéit en tout point et considère leurs paroles et leur comportement, comme le meilleur modèle.

Le vrai chiite est celui qui obéit de façon inconditionnelle aux commandements d'Ali et de ses descendants (Que le salut de Dieu soit sur eux).

L'Imam Bagher a déclaré à Jâber: "Jâber, est-ce suffisant pour un chiite de proclamer son amour pour la famille du Prophète de Dieu et ses descendants? Je jure par Dieu qu'il ne sera véritablement chiite qu'en obéissant à Dieu en tout point et en étant vertueux; Jâber! Nos chiites, dans le passé se distinguaient par leur humilité, leur honnêteté, leur rappel de Dieu, leur respect du jeûne du Ramadan, leurs prières quotidiennes, leur bonté envers leurs parents, envers leurs voisins, leurs proches, les malheureux, les endettés, les orphelins, leur sincérité et leur lecture assidue du Coran. Ils ne parlaient des autres qu'en bien et étaient pour les croyants, des gens dignes de confiance. Jâber répondit: "Fils du Prophète, je ne connais personne aujourd'hui qui leur ressemble".

L'Imam dit: "Jâber! Ne te laisse pas tromper par certaines idées! Pour atteindre le salut, est-il suffisant de dire qu'on aime Ali sans obéir à aucun des commandements divins? Prétendre aimer le Prophète sans obéir à ses commandements et sans le reconnaître comme unique modèle, ne servira à rien, malgré la supériorité du Prophète sur Ali, craignez donc Dieu et agissez selon Ses Ordres!"

"Dieu ne fait pas de différences entre les gens, les plus vertueux sont les meilleurs auprès de Dieu. Jâber! Je t'assure qu'il n'existe aucun moyen pour se rapprocher de Dieu, meilleur que l'obéissance et la totale soumission. Ce n'est pas nous qui décidons qui ira ou non, en enfer, quiconque obéit à Dieu est notre ami, quiconque Lui désobéit est notre ennemi. Notre amitié et notre protection ne s'obtiennent que par la vertu et l'obéissance à Dieu."¹³

L'Imam Ja'far Sadegh a déclaré: "Soyez vertueux et évitez le péché. Recherchez les bonnes actions et essayez de vous corriger. Soyez honnêtes, dites la vérité et ayez un bon comportement envers votre entourage. Que votre comportement exemplaire attire les gens vers la religion de vérité et soyez pour nous, un objet de fierté. Ne nous faites pas honte par vos péchés. Prosternez-vous et inclinez-vous longuement dans la prière, cela dérange Satan qui s'écrie: "malheur à moi, ces gens obéissent à Dieu alors que moi, je me suis rebellé, ils se prosternent alors que moi, j'ai refusé de le faire!"¹⁴

L'Imam Sadegh (Que le salut de Dieu soit sur lui) a dit aussi: "les apôtres qui furent les partisans de Jésus, n'étaient pas meilleurs que nos chiites (nos partisans) car ils ne respectèrent pas la promesse qu'ils avaient faite à Jésus, de l'aider et ne combattirent pas dans le sentier de Dieu."¹⁵

Or, nos chiites depuis la disparition du Prophète jusqu'à aujourd'hui, n'ont jamais hésité à nous aider et ont fait de grands sacrifices! Ils furent brûlés vifs, torturés et exilés sans jamais nous abandonner.¹⁶

Ce que pensent les chiites des autres musulmans

Malgré nos divergences avec les sunnites au sujet de la succession du Prophète, nous considérons tous les musulmans comme des frères. Nous avons le même Dieu, la même religion, le même livre et la

même Qibla (direction des prières). Leurs progrès, leurs victoires et leurs défaites sont les nôtres.

Nous partageons leurs joies et leurs tristesses comme nous l'a enseigné l'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) qui, s'il l'avait voulu, aurait pu défendre son droit et prendre le pouvoir.

Or, il choisit d'agir dans l'intérêt des musulmans et de la religion et non seulement ne combattit pas les premiers califes, mais leur venait même en aide dans les moments difficiles. L'Imam Ali (Que le salut de Dieu soit sur lui) à toujours agi dans l'intérêt des musulmans.

Nous estimons que le monde de l'Islam ne pourra rester une communauté vivante et puissante, retrouver sa grandeur et sa splendeur et être à l'abri des puissances étrangères, qu'en évitant les conflits et en concentrant son énergie vers un but commun. Tous pourront ainsi avancer sur le chemin du progrès et dans la voie de la grandeur de l'Islam.

1. – Coran, 5: 67.
2. – Certains compagnons du prophète ont raconté ces faits. Cette revayat se trouve dans les livres sunnites et chiites. 89 chaînes de transmission Sunnites rapportent cet événement et 43 chaînes de transmission chiites.
3. – Bihar-ol-Anvar, Vol.41, P.52.
4. – Esbat-ol-Hoda, Vol.5, P. 121.
5. – Yanabi-ol-Mavada, P.373.
6. – Managheb, Ibn Chahr Achoub, Vol.4, P. 19.
7. – Esbat-ol-Hoda, Vol.5, P. 169.
8. – Managheb, Ibn Chahr Achoub, Vol.4, P.274.
9. – Esbat-ol-Hoda, Vol.5, P.467, Erchad Mofid, P.270.
10. – Kafi, partie 3, P.87.
11. – Esbat-ol-Hodat, Vol.6, P. 155, Erchad Mofid, P.297.
12. – Esbat-ol-Hoda, Vol.6, P.208, Erchad Mofid, P.308
13. – Kafi, Vol. 1, parti3, P.38.
14. – Kafi, Vol. 1, parti3, P.61.
15. – Safinat-ol-Behar, Vol. 1, P.73.
16. – Safinat-ol-Behar, Vol. 1, P.73.

Ma'ad: La résurrection

Tous les Prophètes et tous les livres révélés ont annoncé que la mort n'était pas la fin de la vie et qu'il existait un autre monde où nous "verrons" le résultat de nos actions.

Les bienfaiteurs y jouiront d'une nouvelle vie, remplie de bienfaits et les pécheurs y trouveront une vie difficile, en réponse à leurs méfaits. Le principe de la résurrection et de l'existence d'un autre monde existe dans toutes les religions révélées. Quiconque croit au Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui), doit aussi croire en la Résurrection pour deux raisons très simples.

La première est qu'aucune action n'est gratuite. Toute action a une raison et un but spécial, qui diffèrent

selon les personnes et selon l'acte en question.

Plus la personne qui agit est savante, perspicace et puissante, plus ses objectifs sont élevés. L'objectif d'un enfant n'est pas comparable à l'objectif d'un savant ou d'un spécialiste. Les gens cherchent par leurs actes, à se perfectionner et à combler les lacunes qui existent dans leur vie. Par exemple, nous mangeons pour apaiser notre faim mais pour Dieu, cela est impensable, car Dieu n'a aucun défaut qu'il devrait réparer pour atteindre la perfection.

L'activité humaine a un résultat pour les humains et non pour Dieu, le but de la religion est le progrès de l'Humanité non le progrès de Dieu. Dieu a créé les êtres humains de la meilleure manière, dans une création dont les mille détails émerveillent les savants, au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs recherches.

On dirait que Dieu a projeté dans le corps humain, le macrocosme de l'univers, qu'il y a mis des univers infiniment petits et que dans la création de l'eau, de la terre, du feu, de l'air, des étoiles, de la lune, du soleil, des plantes et des animaux, Il a "placé" une réponse aux besoins de l'Humanité.

Il a placé au cœur de la matière, mille merveilles, dont l'Humanité peut profiter. Il a donné à l'Homme la capacité de réfléchir pour découvrir les secrets de l'univers, profiter de ses richesses et mettre la nature à son service.

Comment pourrait-on penser que Dieu a mis en route cette machine universelle pour une si courte durée et pour que l'être humain profite des bienfaits divins, puis meurt et disparaisse définitivement?!

Dans ce cas, la création de Dieu ne semblerait-elle pas ridicule et inutile?

La raison ne pourra jamais accepter le fait que la vie humaine finisse de façon aussi absurde car cela serait en contradiction avec la Puissance et la Sagesse divine. Le temps permet une évolution et un progrès, comment la vie pourrait-elle finir dans une telle absurdité?

La raison implique que Dieu, qui n'a aucun besoin de la création et n'en tire aucun bénéfice, doit avoir créé l'être humain dans un but qui dépasse les quelques années de sa vie terrestre. La vie humaine ne peut prendre fin sans que l'être humain ne "voie" le résultat de ce qu'il a fait sur terre.

La raison exige l'existence d'un autre monde et que la vie si courte et si difficile d'ici-bas, soit le prélude d'une vie éternelle et du Salut. Le but de Dieu est que l'homme progresse dans ce monde et puisse, grâce à ses bonnes actions, vivre éternellement dans le bonheur et l'abondance. ¹

La deuxième raison est que certains sont bons et vertueux, aident leur prochain, sont charitables envers les déshérités et les orphelins, sont honnêtes, respectent la prière, le jeûne et les autres obligations religieuses, et évitent le mal et le péché.

Alors que d'autres sont injustes, menteurs, traîtres, ne respectent ni les droits des autres, ni les règles

divines, ne connaissent ni le jeûne ni les mosquées, commettent des actions interdites par la religion, ne pensent qu'à opprimer leur prochain et ne recherchent que le plaisir et la luxure.

Ces deux groupes ont toujours existé sans voir le résultat de leurs actions dans ce monde.

Combien d'opresseurs et de tyrans ont vécu dans le bien-être et le plaisir, sans aucun problème?

Combien de gens vertueux ont vécu dans la misère et le malheur sans aucune récompense?

Ne doit-il pas y avoir "un monde" où ces actes soient évalués?

Si la vie se réduisait à ce monde terrestre, cette création n'apparaîtrait-elle pas vaine, injuste même, et contraire à la Sagesse divine?²

Est-ce que la raison accepte que le résultat de la bienfaisance et de la malfaisance soit le même?

Sans la résurrection, l'envoi des Prophètes et des commandements divins, serait inutile et illogique.

Sans la certitude d'un jugement, pourquoi les gens respecteraient-ils les lois divines et l'enseignement des Prophètes?

La mort

La mort est la séparation du corps et de l'esprit. L'Islam nous dit qu'avec la mort, l'être humain ne disparaît pas mais est transféré vers un autre monde et vers une nouvelle vie.

Le Prophète de l'Islam (Que le salut de Dieu soit sur lui) disait: "Vous n'avez pas été créés pour l'anéantissement mais pour la vie éternelle. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un transfert vers un autre monde."³

Pour l'Islam, cette séparation du corps et de l'esprit ne se passe pas pour tous de la même manière. Les pécheurs, ceux qui sont attachés à ce monde et qui n'ont pas beaucoup d'affinités avec l'autre monde, meurent difficilement.

Par contre, les bienfaiteurs qui sont moins attachés au monde et ont plus d'affinités avec l'au-delà, meurent plus facilement.⁴

Le monde intermédiaire

La raison accepte facilement le principe d'une vie après la mort, mais pour connaître les modalités de cet autre monde, nous sommes obligés de nous référer aux versets coraniques et aux enseignements du Prophète et des Guides spirituels (Que le salut de Dieu soit sur eux).

Le Coran et les Hadiths nous font part d'un monde intermédiaire avant la résurrection. Ce monde

intermédiaire le "Barzakh" ou "purgatoire" est celui d'une vie particulière, intermédiaire entre ce monde et la résurrection. Après avoir été enterré, l'être humain pénètre dans le "Barzakh" et commence une nouvelle vie immatérielle, où il est interrogé sur ses croyances et ses actes.

Si ses croyances et ses actes étaient justes, il peut s'engager dans la voie du Paradis et profiter de ses bienfaits en attendant le jour du jugement dernier et le salut éternel.

Au contraire, si ses croyances et ses actes s'avèrent inacceptables, il doit alors avancer vers l'enfer et attendre avec angoisse et amertume, le jugement dernier et le châtement éternel.⁵

Le Jugement dernier et la résurrection générale

Le Coran et les Hadiths du Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui) et des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux) ont décrit ainsi la résurrection:

"Le soleil et la lune perdront leur lumière, les montagnes seront pulvérisées, les mers deviendront sèches et brûlantes, la terre et l'espace seront bouleversés. C'est alors que tous les morts ressusciteront pour se présenter au jugement de leur Seigneur. Ils trouveront tous leurs actes, inscrits dans le livre divin, sans que l'acte le plus minime, n'ait été ignoré. Le voile se lèvera à leurs yeux et tous pourront voir ce qu'ils ont fait sur terre.

C'est alors que commencera le compte et le jugement des actes dans la plus grande exactitude.

Les pécheurs et les athées impardonnables iront droit en enfer et les croyants iront au Paradis.

Les coupables que Dieu accepte de pardonner, après leur purgatoire et les souffrances qu'ils y ont endurées à cause de leurs péchés, grâce à l'intercession du Prophète et des Imams, bénéficieront de la Grâce divine et du Pardon de Dieu dont la lumière dissipera les ténèbres, et entreront au Paradis.

Le jugement des bienfaits sera court et facile et ils pourront très vite aller au Paradis alors que celui des athées et de certains pécheurs sera long et minutieux. La moindre action sera examinée et ils devront attendre longtemps la fin de cet interrogatoire pénible aux étapes difficiles.⁶

Le Paradis

Le paradis est le lieu où seront conduits les gens de mérite et les bienfaits.

Un lieu de plaisirs, d'abondance et de divertissements.

Tout ce que nous pouvons imaginer existe au paradis⁷, ainsi que des bienfaits que nous ne pouvons même pas imaginer.

Aucun tourment, aucune difficulté au Paradis! Quiconque entre au paradis jouira d'une vie éternelle.

Le Paradis a des niveaux qui correspondent aux degrés de vertu et aux actions que nous avons accomplies sur terre.⁸

L'Enfer

L'enfer est le séjour des pécheurs et des criminels qui connaîtront toutes sortes de tourments et de tortures.

Personne n'arrivera à décrire les souffrances et les tourments de l'enfer. "Un feu qui brûle l'âme et le corps et qui sort des profondeurs du cœur pour le consumer entièrement."⁹

Les gens de l'enfer se diviseront en deux groupes.

Le premier groupe, celui des athées privés de la lumière de la foi, qui resteront éternellement en enfer sans aucune voie de secours.

Le second groupe, celui des croyants qui ont péché à cause de la fragilité de leur foi et qui méritent l'enfer où ils resteront jusqu'à ce que la Lumière divine fasse disparaître les ténèbres du péché.

Grâce à la Miséricorde de Dieu ou l'intercession des Imams et des élus, ils pourront gagner le Paradis. L'enfer aussi a des niveaux différents qui varient en tourments et en souffrances. Chacun, selon la gravité de ses actes, sera placé dans un de ces "étages" et subira un châtement en accord avec ses méfaits.

L'Intercession (Chafâ'at)

La question de l'intercession a été abordée par le Coran et de nombreux Hadiths du Prophète et des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux) qui l'ont confirmée de façon évidente.

Les Hadiths parlent de l'intercession du Prophète et des Imams pour certains pécheurs, en ces termes:

"Ils disent Seigneur, ce pécheur mérite le châtement, mais à cause de certaines qualités et du bien qui existent en lui, ou par l'intermédiaire de Ton Pardon et de Ta Grandeur, ou par la réputation dont nous jouissons auprès de Toi, Nous Te supplions d'ignorer ses péchés et de lui pardonner ses fautes." Ce pécheur est alors pardonné et bénéficie de la Grâce et la Miséricorde divine.

Les versets Coraniques à ce sujet sont édifiants mais il faut cependant faire certaines distinctions.

L'Intercession ne peut "jouer" qu'avec la Permission divine.

1– L'Intercession se fait pendant le jugement dernier, après l'examen de Dieu, au moment de la décision finale et permet d'envoyer au Paradis celui qui aurait dû être conduit en enfer.

2– Il n'y a pas d'intercession au purgatoire où le pécheur est obligé de "purger sa peine", une réduction de ses souffrances y est cependant possible grâce à l'intervention du Prophète et des Imams et non l'intercession dans le sens du Coran et des Hadiths.

3– Ceux qui peuvent intercéder pour nous à ce niveau, ont dit:

"Faîtes des efforts pour entrer comme des humains sur la scène du jugement, pour que nous puissions faire quelque chose pour vous!"

Par conséquent, si l'homme est devenu un être sauvage et que sa nature humaine a été transformée et avilie à tel point qu'il apparaît sous une forme animale, au jugement, aucune intercession ne sera possible. L'intercession est une chose qu'il faut mériter.

4– Ceux qui peuvent intercéder pour nous, ont déclaré qu'ils ne le feraient jamais pour des péchés impardonnables comme l'abandon de la prière.

5– C'est une erreur de commettre des péchés en comptant sur l'intercession du Prophète et des Imams. Celui qui agit ainsi ressemble à quelqu'un qui compterait sur l'aide du médecin en avalant un poison.

Le repentir (Tobe)

Pour le Coran et les Hadiths, un pécheur qui se repent de ses fautes avant de mourir, sera pardonné par Dieu et ne sera pas interrogé.¹⁰

La voie du repentir et du retour vers Dieu est toujours ouverte aux pécheurs. Personne ne doit désespérer de la Grâce divine.

Mais il ne faut pas s'imaginer que le seul fait de prononcer la formule de repentir et de verser quelques larmes nous assurera le pardon de Dieu.

Un véritable repentir doit répondre à certaines conditions précises dont Ali Ibn Abi Taleb (Que le salut de Dieu soit sur lui), a parlé dans le "Nahj-ol-Balaghe".

"Le repentir véritable a six exigences:

Un regret véritable.

La ferme intention de ne plus commettre de faute.

La réparation des préjudices faits à autrui.

Le rattrapage des obligations négligées.

Beaucoup de larmes pour effacer les effets d'une nourriture interdite ou illicite.

La patience dans les difficultés et la patience face à l'âpreté de la piété et de la vertu, par rapport à la facilité et au plaisir du péché.

C'est quand tu auras rempli toutes ces conditions que tu pourras prononcer la formule de repentir."¹¹

1. – Coran, 23:115, Pensez-vous que Nous vous ayons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous?
2. – Coran, 38: 28, Traiterons-nous ce qui croient et qui font le bien comme ceux qui corrompent la terre?
3. – Behar-ol-Anvar, Vol.6, P.249.
4. – Behar-ol-Anvar, Vol.6, P. 145.
5. – Coran, 23: 100, Coran, 2: 54, Coran, 3: 169, Behar-ol-Anvar, Vol.6, P.242, Behar-ol-Anvar, Vol.6, P.214–202–282.
6. – Behar-ol-Anvar, Vol.7, P.57–237.
7. – Coran, 43: 71.
8. – Behar-ol-Anvar, Vol.8, P.71–322.
9. – Coran, 104: 6.
10. – Kafi, I 3 partie ,P. 183,
11. – Nahj-ol-Balaghe, édition égyptienne, Vol.2, P.253.

La morale

Les qualités et les défauts sont du registre de la morale. Les qualités permettent à l'âme de progresser, comme la justice, la modestie, la confiance en Dieu, la patience, l'optimisme, la bienveillance, l'honnêteté, la gratitude envers Dieu, le rejet du gaspillage, la bonne foi, le respect des liens familiaux, le respect des parents, des voisins, de l'entourage, l'amour de Dieu, la défense de la religion et de l'honneur de la famille et l'attention aux états et aux fluctuations de l'âme. Un musulman doit chercher à développer toutes ces qualités chez lui.

Les défauts, au contraire, sont à l'origine de la chute et de la régression de l'âme, comme l'orgueil, l'égoïsme, la vanité, l'oppression, le manque de confiance en Dieu, la colère, le pessimisme, la malveillance, la malhonnêteté, la jalousie, l'ingratitude, la calomnie, la rancune, la cupidité, l'avarice, l'hypocrisie, le mensonge, la trahison, le gaspillage, l'ingratitude envers Dieu, la cupidité, la mauvaise foi, l'abandon des relations familiales, la médisance, la méchanceté envers les parents, l'entourage, les voisins, la convoitise, l'amour du pouvoir, le manque de confiance en Dieu, l'indifférence par rapport aux comportements et à l'honneur de la famille, et vis à vis de la religion, la flatterie ou l'ambition.

Tout musulman doit chercher à connaître ses défauts et les combattre.

Le bonheur exige une attention, un contrôle continu et le respect des règles de la religion. Le salut exige une purification de l'âme et son embellissement par la bienfaisance.

Les règles morales constituent une grande partie de l'enseignement islamique.

Le Prophète de l'Islam (Que le salut de Dieu soit sur lui) avait appelé ce combat contre le mal qui existe

en nous "le combat majeur."¹

Il disait: "j'ai été envoyé pour répandre le bien dans la société."²

Comme toutes les actions humaines s'enracinent dans l'âme, la première étape est de travailler à sa purification et à son initiation.

1. – Vasa'el-ol-Chiéh le livre du combat P. 122.

2. – Mohabat-ol-Baysà, Vol.2, P.312, de Feiz Kachani.

Les règles de la religion

Dieu, l'Omnipotent, a proposé une série de pratiques qui, si elles sont respectées, permettent une vie meilleure sur terre et le Salut dans l'au-delà.

Ces règles sont très nombreuses et sont appelées les "Foru-e-Din". Les principales d'entre elles sont:

- La prière
- Le jeûne
- L'aumône
- Le khoms (Imposition des revenus supplémentaires)
- Le jihad
- Le pèlerinage
- Le contrôle du respect des obligations et des interdictions

La prière

Il existe six sortes de prières obligatoires:

- Les prières quotidiennes
- La prière d'Âyat
- La prière pour un défunt
- La prière de Tavâf lors des cérémonies autour de la ka'aba, à la Mecque
- La prière dont on a fait le vœu ou la promesse

- Les prières qu'un père défunt aurait reportées et que doit rattraper le fils aîné.

Les prières quotidiennes

La prière est le pilier de la religion et nous rapproche de Dieu.

Le Prophète de l'islam a déclaré: "je jure devant Dieu que je n'intercéderai jamais pour celui qui néglige et sous-estime la prière."¹

Chaque musulman est tenu d'accomplir les prières cinq fois par jour. Deux Ra'kat le matin (Sobh), quatre le midi (Zohr), quatre l'après-midi (Asr), trois au crépuscule (Maghreb), et quatre dans la soirée (Échâ).

L'horaire des prières

La prière du matin peut être récitée de l'aube au lever du soleil.

Les prières de midi et de l'après midi, de midi à la tombée de la nuit.

La prière du crépuscule et de la nuit, du crépuscule à la moitié de la nuit, c'est à dire environs 1h15 après l'appel de la prière de midi.

Les ablutions islamiques (vozou)

Avant la prière, il est nécessaire de faire les ablutions de cette manière:

Annoncer son intention de faire les ablutions pour la satisfaction de Dieu.

- Se laver le visage de haut en bas, depuis la racine des cheveux jusqu'au bas du menton.
- Se laver le bras droit et la main droite, de haut en bas, du coude au bout des doigts, avec la main gauche.
- Se laver le bras gauche et la main gauche, de haut en bas, du coude au bout des doigts, avec la main droite.
- Passer la main droite, restée humide, sur le crâne, du sommet de la tête jusqu'au haut du front sans mouiller le front.
- Passer, la main droite encore humide, sur le pied droit, du bout des doigts de pied jusqu'à la partie supérieure du pied.
- Passer la main gauche, encore humide, sur le pied gauche de la même façon.

L'Appel à la prière (Azân)

Il est conseillé de réciter l'Azân, avant la prière:

Quatre fois: **Allah–o–Akbar**

Deux fois: **Ashhado an–lâ ilaha illallâh**

Deux fois: **Ashhad–o–anna Mohammadan Rasul–o–Ilah**

Deux fois: **Ashhado anna Aliyan valli–o–Ilah²**

Deux fois: **Hayya a lâs–salât**

Deux fois: **Hayya alâ–l–falâh**

Deux fois: **Hayya alâ khair–l–âmal**

Deux fois: **Allah–o–Akbar**

Deux fois: **Lâ ilâha illallah**

L'Iqâmâ (la formule avant la prière)

Il est conseillé après la récitation de l'Azân de réciter la formule d'Iqâmâ:

Deux fois: **Allah–o–Akbar**

Deux fois: **Ashhado an–lâ ilaha illallâh**

Deux fois: **Ashhad–o–anna Mohammadan Rasul–o–Ilah**

Deux fois: **Ashhado anna Aliyan valli–o–Ilah³**

Deux fois: **Hayya a lâs–salât**

Deux fois: **Hayya alâ–l–falâh**

Deux fois: **Hayya alâ khair–l–âmal**

Deux fois: **Ghat Ghâmat–e–salât**

Deux fois: **Allah–o–Akbar**

Deux fois: **Lâ ilâha illallah**

Les règles de la prière

Il y a quelques règles que nous devons respecter dans la prière:

–La récitation de la prière doit se faire en arabe.

–*l'intention (Niat)*: Debout, face à la Qibla (la Mecque), nous manifestons notre intention de réciter, par exemple, deux rakats, pour la prière du matin et pour la satisfaction de Dieu.

–*Takbirat-ol-Ehrâm*: Après avoir manifesté notre intention, nous levons les mains jusqu'aux lobes des oreilles et disons:

Allah-o-Akbar: Dieu est plus grand que tout ce que nous pouvons imaginer, puis nous baissions les mains.

Nous récitons alors la première sourate du Coran "*Hamd*" dont voici la traduction:

"Au nom de Dieu

Celui qui fait miséricorde,

Le Miséricordieux

Louange à Dieu,

Seigneur des mondes:

Celui qui fait miséricorde,

Le Miséricordieux,

Le Roi du jour du Jugement

C'est toi que nous adorons

Et c'est toi dont nous implorons le secours

Dirige-nous dans le chemin droit

Le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits

Non pas le chemin de ceux qui encourent

Ta Colère, ni celui des égarés"

Après cette sourate, nous récitons une autre sourate de notre choix, par exemple la sourate "Towid" dont

voici la traduction:

“Au nom de Dieu

Celui qui fait miséricorde,

Le Miséricordieux

Dis: Lui, Dieu est Un!

Dieu, l'Impénétrable!

Il n'engendre pas

Il n'est pas engendré;

Et nul n'est égal à lui!"

Premier rappel: Nous devons toujours réciter la sourate "Fateheh" (Hamd) et une autre sourate dans les deux premières Rakats.

Deuxième rappel: Lever les mains au Takbirat-ol-Ehrâm est conseillé mais n'est pas obligatoire.

-L'inclination (Rokou): consiste à s'incliner jusqu'à ce que les mains atteignent les genoux, en récitant cette formule: **"Sobhana Rabbi-el-azime wa behamdeh"**

Ou trois fois: **"Sobhan Allah"**

Puis nous nous relevons en récitant cette formule conseillée: Same'a-llaho leman hameda: (Dieu entend celui qui le loue).

-La prosternation (Sajdeh): la prosternation consiste à poser le front à terre ou sur quoi que ce soit, excepté la nourriture, les vêtements ou les minéraux. Les deux paumes, les genoux et les orteils doivent être à même le sol.

Nous récitons alors la formule: **"Sobhana Rabbi-al a'lâ wa behamde"**

Ou trois fois: **"Sobhan Allah"**

Nous nous asseyons sur les talons et puis nous effectuons une deuxième prosternation avec la même formule.

Après la deuxième prosternation, nous effectuons une courte station avant de nous relever pour la deuxième rakat.

Il est conseillé de dire en se levant: C'est grâce au pouvoir et à la volonté de Dieu que je me lève et que

je m'assieds: ***"Behowlillah wa Ghowatehi aghoum o wa agh'od"***

Puis nous effectuons la deuxième rakat comme la première, avec la récitation des deux sourates.

–L'imploration (Qunût): après la lecture des deux sourates, nous levons les mains face au visage, en signe d'imploration, le Qunût n'est pas obligatoire mais a été vivement recommandé.

Nous pouvons alors réciter une prière comme celle de ce verset coranique ou une prière dans une autre langue:

"Rabbana Atina fi donia Hassanat wa fi–l–Akhirate Hassanat wa Ghinâ Azhâb–an–nar"

Puis nous effectuons l'inclination avec sa formule rituelle.

–La profession de foi (Tashahod): Après les prosternations qui suivent la deuxième rakat, nous restons assis pour prêter témoignage:

"Al Hamd u llillah

Ash'ado Anlah illah–a–illillah

Wahdahu la sharika lah

Wa ashh'ado anna Mohammadan

Abdoho wa rassuloh

Allahomma sale ala Mohammaden wa

Âle Mohammad"

–Les salutations (Salâm): Dans la prière du matin, après la profession de foi, nous faisons les salutations suivantes:

"As–salam Alayka Ayo–an–nabbio

Wa rahmato–llâhé wa barakatoh

As–salam alayna wa Ala ibâdillahi–s–sâlehin

As–salam alaykom wa rahmat–ollâhe wa Barakatoh"

Dans la prière du crépuscule qui a trois rakats, après la profession de foi, nous nous levons pour la troisième rakat et son invocation spéciale, puis suivent, l'inclination la prosternation, la profession de foi et les salutations.

L'invocation spéciale de la troisième et de la quatrième rakat est la suivante:

"Sobhan allahe

Wa-I-Amdullillahe

Wa la ila ha illa llaho

Wa-Allaho-Akbar"

Premier rappel: le corps de celui qui fait la prière doit être propre et exempt de toute impureté, ainsi que ses vêtements. Les vêtements ne doivent pas être faits de peau d'animaux interdits à la consommation ou morts en dehors des règles islamiques d'égorgeement.

Deuxième rappel: la prière ne peut être faite après les rapports sexuels, en période de menstruations ou dans la période qui suit l'accouchement, avant les purifications rituelles obligatoires.

Troisième rappel: les hommes doivent obligatoirement réciter les prières du matin, du crépuscule et de la nuit, à haute voix.

Les bases de la prière

La prière a donc cinq étapes:

- L'intention;
- Le Takbirat-ol-Ehrâm;
- Une station debout suivie de l'inclination et d'une station debout, accompagnée du Takbirat-ol-Ehram;
- L'inclination;
- Les deux prosternations consécutives;
- Chacun de ces mouvements doit être effectué de façon correcte et dans l'ordre chronologique.

Effectuer volontairement ou involontairement, un nombre différent de mouvements annulerait la prière.

Les actes qui annulent la prière

- L'annulation volontaire ou involontaire du Vozou;
- Les pleurs volontaires ou non, pour des choses matérielles;
- Rire haut et volontairement;

- Boire et manger volontairement;
- Réduire ou augmenter les étapes de la prière, volontairement ou involontairement;
- Dire "Amen", après la sourate "Hamd";
- Tourner le dos volontairement ou par inadvertance, à la Qibla;
- Parler pendant la prière;
- Effectuer un acte en dehors des actes ordonnés pour la prière;
- Mettre les mains l'une sur l'autre, comme le font les Sunnites.

La prière en voyage

Le voyageur doit, pendant son voyage, diviser par deux, les prières de quatre rakats.

Le voyageur doit remplir les conditions suivantes pour être considéré comme tel:

1. Avoir l'intention de parcourir 8 Farsakh (43 km) ou d'effectuer un aller-retour de 8 Farsakhs.
2. Ne pas faire ce voyage à cause de son métier, comme les routiers ou les marins qui sont toujours en voyage.
3. Ne pas être un commerçant qui fait du commerce en voyage.
4. Ne pas faire ce voyage dans un but interdit, par exemple pour commettre un vol ou un meurtre. Ce serait aussi le cas du voyage d'une épouse sans l'autorisation de son mari ou d'enfants, malgré l'interdiction de leurs parents.
5. Ne pas passer par sa ville natale avant d'avoir parcouru les huit Farsakhs ou avoir l'intention de rester dix jours ou plus, dans un même lieu.

Premier rappel: Un voyageur qui décide de rester dix jours ou plus, dans un même lieu, doit faire ses prières de façon complète.

Un voyageur indécis, après 30 jours, devra faire ses prières de façon complète.

Deuxième rappel: Celui qui a décidé de voyager ne doit pas réduire ses rakats ni briser son jeûne pendant le mois de Ramadan, avant d'avoir quitté son lieu de résidence.

Tant qu'il entend l'appel à la prière et peut distinguer les abords de sa ville, il n'est pas considéré comme voyageur, au sens religieux du terme.

La prière de Âyât

Lors des éclipses lunaires ou solaires, des tremblements de terre ou d'autres catastrophes naturelles qui effrayent la majorité des gens, il est obligatoire pour tout musulman, de faire la prière de Âyât.

1. Après le *vozou*, debout devant la Qibla, nous manifestons notre intention de faire la prière de Âyât, avec ses deux rakats, pour la satisfaction de Dieu.
2. Après avoir manifesté notre intention, nous levons les mains jusqu'aux oreilles et disons *Allah-o-Akbar*.
3. Nous récitons les deux sourates et effectuons l'inclination puis nous nous relevons pour réciter une nouvelle fois, les deux sourates, nous continuons cela jusqu'à ce que nous ayons lu cinq fois les deux sourates et que nous nous soyons inclinés cinq fois.
4. Après la cinquième inclination, nous nous prosternons deux fois, comme dans les prières quotidiennes normales.
5. Nous nous relevons ensuite pour la seconde rikat qui est semblable à la première avec ses cinq inclinations et les cinq récitations des deux sourates.
6. Après les prosternations, nous faisons notre profession de foi et les salutations.

Attention, cette prière en cas d'éclipse solaire ou lunaire doit être faite pendant l'éclipse. Dans les autres cas, il est possible de la faire par la suite.

Le jeûne

Le jeûne est une des obligations importantes de l'islam. Notre Prophète (Que le salut Dieu soit sur lui) a déclaré:

"Le jeûne est un bouclier contre le feu de l'enfer."⁴

Dieu a déclaré: "le jeûne n'appartient qu'à Moi et c'est à Moi qu'il revient de récompenser celui qui l'observe."⁵

Ce grand acte de foi a plusieurs avantages. Au point de vue médical, il permet un repos du système digestif et profite à la santé. Au point de vue psychologique, c'est une pratique qui permet de renforcer notre volonté et notre résistance aux difficultés.

Cela rappelle aux riches, la situation des pauvres, en leur faisant faire l'expérience de la faim, et les encourage à aider les déshérités.

L'Imam Sadegh (Que le salut Dieu soit sur lui) a dit: "le jeûne a été rendu obligatoire pour que les riches

connaissent la faim, se souviennent des pauvres et pensent à les aider."

Tous les musulmans doivent observer le Jeûne du mois de Ramadan, de l'aube au crépuscule et éviter les actes qui l'annulent:

Manger ou boire;

Faire entrer de la fumée dans la gorge;

Vomir volontairement;

Avoir des relations sexuelles;

Faire un lavement;

Immerger la tête sous l'eau;

Dire des mensonges au nom de Dieu ou du Prophète;

Se masturber;

Négliger volontairement la douche rituelle (*Ghosl*) pour les femmes à la fin de leurs menstruations ou après l'accouchement et pour tous, après un rapport sexuel.

Rappel: Ces actes, effectués volontairement, annulent le jeûne. En cas d'inadvertance, ils n'annulent pas le jeûne, excepté le fait de négliger la douche rituelle après des relations sexuelles, les règles ou un accouchement.

Les gens qui sont autorisés à ne pas jeûner

1. Quelqu'un pour qui le jeûne est nuisible;
2. Le voyageur qui répond aux conditions précisées dans le chapitre sur la prière;
3. Une femme qui est dans la période de menstruations ou celle qui suit un accouchement;

Ces trois groupes doivent rattraper les jours de jeûne perdus, par la suite, une fois que l'empêchement aura disparu.

4. La femme enceinte dont l'accouchement est proche, ne devra pas observer le jeûne s'il est néfaste pour elle ou pour le fœtus;
5. La femme qui allaite, au cas où le jeûne porterait préjudice à l'allaitement;

Ces deux groupes doivent rattraper les jours de jeûne par la suite et donner 10 "Sir" de blé aux pauvres, pour chaque jour (environ 10 grammes).

6. Les gens âgés pour qui le jeûne est dangereux ou trop pénible.

Premier rappel: Les gens âgés peuvent rattraper leurs jours de jeûne, dans des conditions plus favorables. Dans le cas contraire, il leur faut donner 10 "Sir" de blé aux pauvres, par jour de jeûne perdu.

Deuxième rappel: Quiconque, sans raisons valables, s'abstient de jeûner, doit jeûner soixante jours ou nourrir soixante pauvres, par jour de jeûne négligé.

La Zakât ou l'aumône obligatoire

La Zakât est une obligation religieuse, l'Imam Sadeqh (Que le salut Dieu soit sur lui) a déclaré:

"Celui qui refuse de payer l'aumône obligatoire, n'est ni pieux, ni musulman."⁶

L'Imam Mohammad Bâgher (Que le salut de Dieu soit sur lui) a déclaré: "Dieu, dans le Coran a mis l'aumône au même rang que la prière. Les prières de celui qui ne paie pas l'aumône obligatoire, ne seront pas acceptés par Dieu."⁷

L'Imam Réza (Que le salut Dieu soit sur lui) a dit: "Si tout le monde payait l'aumône obligatoire, il n'existerait plus aucun pauvre."⁸

L'aumône est obligatoire pour neuf choses: le blé, l'avoine, les dattes, les raisins secs, les bovins, les moutons, les chameaux, l'or et l'argent.

L'Islam a fixé une limite pour ces richesses. Il faut payer l'aumône obligatoire si cette limite est dépassée.

La limite du blé, de l'avoine, des dattes et des raisins secs

Pour ces quatre produits agricoles, la limite fixée est de 288 "Man" (environ 864 kg).

Au moment de verser l'aumône, il est possible de déduire la dépense des semences et les frais d'exploitation, avant d'évaluer la somme "imposable".

Les récoltes

Si la pluie, les canalisations souterraines ou l'eau d'une rivière, ont servi à l'arrosage des cultures, il faut verser 1/10 en aumône. Si l'arrosage a été effectué à partir d'un puits ou d'un monte à eau, il faudra verser 1/20 en aumône.

Les moutons

Pour le mouton, il y a cinq indications:

Pour 40 moutons, l'aumône sera d'1 mouton.

Pour 121 moutons, 2 moutons.

Pour 201 moutons, 3 moutons.

Pour 301 moutons, 4 moutons.

Pour 400 bêtes ou plus, le taux sera compté séparément, pour chaque centaine, un mouton.

Rappel: Le propriétaire d'un troupeau de moutons pendant onze mois, devra payer la zakât, le douzième mois. Cela est obligatoire pour des troupeaux qui ont brouté dans la nature, par contre pour un troupeau qui a été alimenté par du fourrage, il n'y a pas de zakât à payer.

Les bovins

Pour les bovins, il y a deux indications:

Première indication: pour 30 têtes de bétail, il faut donner un veau qui ait atteint les deux ans.

Deuxième indication: pour 40 têtes, une génisse de trois ans.

Pour les troupeaux de plus de 40 têtes, il faut calculer en fonction des deux premières indications.

Par exemple pour 60 bêtes, il faut compter deux fois 30 bêtes, pour 70 bêtes, il faut compter deux groupes, un groupe de 40 et un groupe de 30 et évaluer la zakât en fonction de ces deux groupes.

Rappel: La zakât doit être versée si les animaux n'ont fait que brouter dans la campagne, pendant un an.

Nous passons ici, sur la zakât des chameaux qui est un cas très particulier.

L'or:

Il existe pour l'or deux indications:

Première indication: 20 mesghâls équivalant à 92,16g (cette mesure équivaut à 4,608 g). L'or qui atteint cette mesure est "imposable" et il faut en verser le quarantième.

Deuxième indication: Si 4 mesghâls sont ajoutées, (18,43g), il faudra payer le quarantième. Si la totalité de l'or ajouté n'atteint pas les 4 mesghâls, il faudra payer dans les limites de la 1ère indication. Si le poids ajouté dépasse les 4 mesghâls, il faudra payer la zakat pour la totalité.

L'argent:

La zakat de l'argent a deux indications:

Première indication: Il faut payer la zakât pour une quantité d'argent qui atteint les 105 mesghals et 24 pois⁹, (4124,16 grammes), soit un quarantième du poids.

Deuxième indication: Si la quantité dépasse les 105 mesghals, avec un supplément de plus de 21 mesghals, il faut payer la zakât pour la totalité du poids. Si l'excédent n'atteint pas les 21 mesghals, il faut payer seulement pour 105 mesghals.

Premier rappel: La zakât concerne l'or et l'argent sous forme de pièces, restées onze mois en possession du propriétaire.

Deuxième rappel: La zakât est payable chaque année, le fait d'avoir payé les années précédentes ne dispense pas du versement pour l'année en cours ni l'année suivante.

Troisième rappel: L'Islam visiblement, par cette législation, cherche à empêcher l'accumulation de l'or et de l'argent. Ces richesses doivent être en circulation et utilisées pour la production et le progrès économique.

Les utilisations de la Zakât

1. Pour ceux qui n'ont pas les revenus nécessaires pour l'entretien de leur famille.
2. Pour les plus pauvres qui n'ont aucun revenu.
3. Pour les œuvres de bienfaisance et les travaux d'utilité publique comme la construction de mosquées, d'écoles, de bains publics, de ponts, d'hôpitaux, de centres psychiatriques, de dispensaires et de routes.
4. Pour les voyageurs qui n'ont pas assez d'argent pour retourner chez eux.
5. Pour les gens qui ont des dettes qu'ils ne peuvent pas rembourser ou qui ont fait faillite.
6. Pour libérer les esclaves.
7. Pour aider à la conversion d'un non-musulman.
8. Pour payer ceux qui sont chargés de ramasser la zakât.

Rappel: Si les gens payaient tous la zakât, le gouvernement pourrait mieux lutter contre la pauvreté et le chômage, en développant les villes et les villages et en créant des fondations de charité ou d'utilité publique.

Le "Khoms" ou le cinquième des biens supplémentaires

Le khoms qui est un "impôt" islamique sur les biens supplémentaires, est une obligation pour tous les musulmans.

Le khoms ou "le cinquième" concerne sept cas:

1. Les excédents du commerce ou du salaire. Quiconque tire un bénéfice de son travail (agriculteur, industriel, commerçant, ouvrier, employé ou autre) n'est pas imposable sur l'argent qui sert à ses dépenses annuelles (nourriture, vêtements, ameublement, voyages, frais de mariage, voiture ou autre), mais sur la somme qui reste en excédent, après les dépenses annuelles.
2. Les exploitations minières de tout genre (or, argent, bronze, sel, pétrole, fer etc.)
3. Un trésor découvert.
4. Le butin de guerre.
5. Les perles fines ou le corail.
6. Si un juif ou un Chrétien achète une propriété à un musulman, il lui faut verser le cinquième du prix.
7. Dans le cas où des sommes acquises illégalement se sont mêlées au capital et que le propriétaire de cet argent ignore la proportion de revenus illicites. Il pourra, en versant un cinquième de ses avoirs, transformer son capital en un capital "Hallâl", c'est à dire sans problèmes au niveau religieux.

Première rappel: La somme à verser doit être remise à un "mojtahed" ou à l'un de ses représentants. Cet argent doit être dépensé pour le développement de l'Islam et les familles pauvres parmi les descendants du Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui).

Deuxième rappel: Le khoms et la zakât sont deux revenus de poids dans l'économie islamique. Si ces sommes sont versées aux responsables de façon correcte, elles permettront une meilleure gestion sociale et une lutte plus efficace contre la pauvreté, le chômage et l'analphabétisme.

Elles permettront d'aider les déshérités et de créer des centres d'utilité publique comme les hôpitaux, les mosquées, les écoles, les routes, les bains publics ou des organisations d'entraide.

Le Pèlerinage à la Mecque

Il est obligatoire pour tout musulman qui en a les moyens et dont la santé le permet, d'effectuer, au moins une fois dans sa vie, le pèlerinage à la Mecque et de participer à ce grand rassemblement islamique.

L'Imam Sadegh (Que le salut Dieu soit sur lui) a déclaré: "Celui qui quitte ce monde et s'est abstenu de faire le pèlerinage, sans raison valable, ne mourra pas musulman et sera mis au rang des juifs et des chrétiens."¹⁰

Le pèlerinage est un rite très important en Islam, qui a différents buts:

Il permet aux musulmans de renforcer leur foi et leur relation avec Dieu.

Il leur permet d'expérimenter l'adoration, l'humilité, l'égalité, la fraternité et l'esprit de sacrifice, dans cette classe d'éducation et d'initiation islamique. Les musulmans de tous les pays se rassemblent à cette manifestation internationale qui leur permet de communiquer et de connaître leurs problèmes et leurs coutumes respectives. Cela leur permet aussi de prendre conscience de la situation des pays islamiques et des dangers qui menacent le monde de l'Islam.

Ils peuvent s'informer sur les programmes économiques, politiques et sociaux des autres pays et dialoguer sur les questions du monde de l'Islam. Le pèlerinage enfin, permet un rapprochement et une amitié entre les musulmans.

Rappel: Le pèlerinage est obligatoire pour ceux qui en ont les moyens au niveau financier. Si les frais du voyage ne les empêchent pas de vivre et de travailler normalement, à leur retour.

Le Djihâd

Le Djihâd est un commandement très important en Islam. Les musulmans doivent le respecter pour étendre le Monothéisme, permettre l'application des commandements divins et combattre l'injustice et l'oppression des ennemis de l'Islam, des matérialistes et des athées.

Dieu, l'Omnipotent a déclaré dans le Coran: "Dieu aime, en vérité, ceux qui combattent dans son Chemin en rangs Serrés, comme s'ils formaient un édifice scellé avec du plomb."¹¹

"Combattez les polythéistes totalement, comme ils vous combattent totalement."¹²

Ou encore: "Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que le culte de Dieu soit rétabli."¹³

"Combattez alors les chefs de l'infidélité. Ils ne respectent aucun serment."¹⁴

"Préparez, pour lutter contre eux, tout ce que vous trouverez, de forces ou de matériel, afin d'effrayer l'ennemi de Dieu et le vôtre et d'autres encore, que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci, mais que Dieu connaît."¹⁵

Hazrate Ali a dit: "le Jihad est une des portes du paradis. Dieu avilira celui qui l'aura repoussé."¹⁶

L'Islam a rendu obligatoire le Jihad et la défense des pays islamiques. Les territoires islamiques sont la

caserne des soldats de l'islam. La grande et puissante armée de l'islam doit toujours être équipée et prête au combat contre les forces de l'infidélité. Les ennemis de l'islam doivent toujours se sentir faibles et impuissants et ne jamais caresser le rêve d'envahir les pays islamiques.

Si les mécréants attaquent une partie des territoires de la communauté islamique, il est du devoir de tous les musulmans de défendre leur indépendance et de s'opposer, tous ensemble, à l'ennemi, pour l'écraser. Tant que les musulmans du monde entier, considéraient le Djihad comme un devoir religieux et combattaient ensemble les ennemis de l'islam, aucun ennemi dans le monde ne pouvait s'opposer à ces rangs serrés. C'est quand les musulmans se divisèrent et que les conflits naquirent au sein de la communauté, qu'ils perdirent leur prestige et leur force et tombèrent sous le joug des puissances étrangères.

Pour préserver leur indépendance, ils furent alors obligés de tendre la main aux étrangers et tombèrent dans des pièges successifs.

Rappel: Pour connaître les directives spéciales du Djihad, il faut consulter les livres de jurisprudence qui traitent ce sujet.

L'ordonnance du Bien et l'interdiction du Mal

C'est un devoir pour tout musulman, de veiller au respect de l'islam et des règlements islamiques.

Il est nécessaire de faire connaître le Bien aux gens et de rappeler leur devoir à ceux qui éventuellement, les négligeraient.

C'est ce qu'on appelle, l'ordonnance du Bien. L'interdiction du mal est aussi un devoir. Tout musulman doit combattre la corruption, l'oppression et l'injustice.

Le musulman doit empêcher les actions condamnables et interdites. Il faut informer les gens qui ne respectent pas les ordres divins, des inconvénients de leurs actes et les encourager à changer de comportement.

Ces deux responsabilités islamiques permettent la survie de la religion. L'islam considère tous les musulmans comme responsables d'exécuter les lois divines. Tous les musulmans doivent exercer un contrôle sur la communauté et l'application des lois. Tout musulman a le devoir d'agir bien et d'obliger les autres à le faire aussi et le devoir de combattre le mal et de l'interdire aussi aux autres. Ces devoirs sont un des points forts de l'islam et un des programmes du Coran.

Le Coran considère ces devoirs comme une lourde responsabilité et la raison de la supériorité des musulmans.

Dieu, Omnipotent, déclare dans le Coran:

"Vous formez la meilleure communauté, car vous ordonnez ce qui est convenable et interdisez ce qui est blâmable, et vous croyez en Dieu."¹⁷

Ou encore:

"Puissiez-vous former une communauté dont les membres appellent les hommes au Bien, leur ordonnent ce qui est convenable et leur interdisent ce qui est blâmable: voilà ceux qui seront les bienheureux."¹⁸

Hazrate Réza (Que le salut de Dieu soit sur lui) a dit:

"Ordonnez le Bien et interdisez le mal, si vous ne respectez pas ces devoirs, les malfaisants vous domineront et ni les prières des bienfaisants, ni leurs lamentations, n'auront de résultat."¹⁹

Le Prophète de l'Islam a déclaré:

"Si mon peuple abandonnait ces devoirs, ce serait une déclaration de guerre à Dieu."²⁰

Il a dit aussi:

"Tant que mon peuple respectera le devoir d'ordonner le Bien et d'interdire le Mal et tant que les musulmans seront unis, ils jouiront de la meilleure situation sociale et du plus grand respect. S'ils abandonnent ces devoirs, le bien-être et l'abondance disparaîtront de leur vie quotidienne, certains domineront les autres, sans qu'aucune aide ne leur vienne, ni du ciel, ni sur terre."²¹

L'Imam Hassan Askari (Que le salut de Dieu soit sur lui) a déclaré:

"N'abandonnez jamais l'ordre d'interdire le Mal et d'encourager le Bien, sinon vous serez touchés par les pires malheurs. Celui qui voit le mal, doit l'arrêter de ses propres mains. Si c'est impossible, il doit le faire par ses paroles. Si cela est encore impossible, il devra continuer à vivre, rongé par le tourment."²²

Ali Ibn Abi Taleb (Que le salut de Dieu soit sur lui) a dit à ses disciples:

"Si vous êtes en danger, sacrifiez vos biens pour vous sauver la vie. Si un danger menace votre religion, sacrifiez votre vie pour sauver la religion. Le malheureux véritable est celui qui a perdu sa religion, le spolié véritable est celui à qui on arrache sa religion."²³

Cette ordonnance islamique doit se faire par étapes, la première étape consiste à montrer le bien ou le mal d'une action par la parole. Il faut conseiller tout d'abord avec gentillesse de faire le bien ou d'abandonner le mal.

La deuxième étape consiste à interdire avec fermeté, tout acte répréhensible.

La troisième étape consiste, au cas où aucune de ces deux méthodes ne se serait avérée efficace, à

prendre toutes les mesures possibles et légales pour combattre le mal.

La quatrième étape, au cas où les conseils et la critique seraient restés sans résultat, et qu'il n'y aurait pas d'autre recours, consiste à manifester notre colère au spectacle d'un tel mépris des règles religieuses, pour que le coupable comprenne bien que la communauté le désapprouve et qu'il est marginalisé.

Les transactions interdites

1. L'achat et la vente de choses impures comme le sang, l'urine, les excréments ou le cadavre d'animaux.
2. L'achat et la vente de biens obtenus de façon illicite.
3. L'achat et la vente d'instruments servant à des activités illicites comme certains instruments de musique ou de jeux de hasard.
4. Le contrat avec intérêts.
5. L'achat et la vente de boissons alcoolisées ou enivrantes.
6. L'achat et la vente de choses qui ne sont pas considérées comme des biens en Islam. Les animaux sauvages par exemple.
7. L'achat et la vente de contrefaçons ou de mélanges, par exemple, un mélange d'huile animale et végétale, sans que l'acheteur ne soit mis au courant.
8. La vente de raisins, de raisins secs et de dattes pour la fabrication de boissons alcoolisées.

Les impuretés

Pour l'Islam, certaines choses sont impures, que les musulmans ne doivent ni approcher, ni toucher.

1. L'urine et les excréments des animaux dont la viande est interdite à la consommation et dont le sang est jaillissant au moment de l'égorgeement.
2. Le sperme de ces animaux.
3. Le cadavre de ces animaux.
4. Leur sang.
5. Le chien.

6. Le porc.

7. Un infidèle qui rejette Dieu et le Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui).

8. Le vin et les liqueurs.

9. La bière alcoolisée.

Les choses pures et purifiantes

1. L'eau: On peut laver et purifier toute chose devenue impure, avec de l'eau.

2. La terre: Une terre sèche et propre pourra servir à purifier les pieds, les chaussures, les roues, la canne, à condition que le frottement enlève l'impureté.

3. Le soleil: Le soleil peut purifier la terre, les bâtiments, les arbres, à condition que l'impureté disparaisse et que l'humidité impure sèche au soleil.

4. Quand l'impureté a disparu du corps d'un animal, il devient pur sans qu'il soit nécessaire de le laver.

5. La transformation: Une chose impure qui se transforme complètement en une chose pure. (Comme un bois impur qui brûle et se transforme en cendres ou une impureté qui disparaît dans un désert de sel et se transforme en sel).

Les douches ou les ablutions corporelles obligatoires (Ghosl)

Les douches ou les ablutions obligatoires sont celles de Jenâbat (après copulation ou émission de sperme) celles de Heyz (après les menstrues), d'Estehâzeh (dans le cas d'hémorragies vaginales), celle de Mas-e-meyet (après le contact avec un mort).

Certaines indications doivent être respectées lors de ces ablutions corporelles:

1. Manifester son intention de faire telle ablution, pour la satisfaction divine.

2. Après avoir manifesté son intention, rincer la tête puis le cou en entier.

3. Rincer la partie droite du corps.

4. Rincer la partie gauche du corps.

Première rappel: Après le coït ou l'émission de sperme, il est interdit, avant d'avoir effectué l'ablution obligatoire:

1. D'entrer en contact avec les versets coraniques, le nom de Dieu, du Prophète ou des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux).

2. De stationner dans une mosquée ou le sanctuaire des Imams.
3. De déposer quelque chose dans une mosquée.
4. De prononcer les sourates ou les versets du Coran qui ont des consignes de prosternation obligatoire.
5. De se rendre à la Mosquée Al-Harâm, de la Mecque.

Deuxième rappel: Avant d'avoir fait les ablutions corporelles obligatoires, il est interdit de faire la prière et de jeûner. Une femme qui est en période de menstruations ou dans la période qui suit un accouchement, ne doit ni faire les prières obligatoires, ni Jeûner. Elle pourra reprendre ces pratiques religieuses après les ablutions corporelles obligatoires.

Les règles du Tayamâm

Tayamâm: pratique qui remplace le wozou ou l'ablution corporelle en cas d'impossibilité.

Cinq indications doivent être suivies pour le Tayamâm:

1. L'intention.
2. Poser en même temps les deux paumes des mains sur la terre ou les choses permises.
3. Passer les deux mains sur le front et les deux côtés du front, depuis la racine des cheveux jusqu'aux sourcils.
4. Passer la paume de la main gauche sur la partie extérieure du bras et de la main droite jusqu'au bout des doigts.
5. Passer la paume de la main droite sur la partie extérieure du bras et de la main gauche, jusqu'au bout des doigts.

Premier rappel: Il est possible de faire le Tayamâm quand le temps de la prière approche à sa fin, que l'utilisation de l'eau représente un préjudice ou qu'il n'y ait pas d'eau pour faire les ablutions normales.

Deuxième rappel: Le Tayamâm peut être effectué sur la terre, les cailloux, la pierre ou de la boue séchée.

Troisième rappel: Si le Tayamâm est effectué à la place des ablutions corporelles obligatoires, il est nécessaire de poser les mains une seconde fois, avant de les passer successivement, sur les deux bras.

Certains actes interdits

- L'oppression
- Le mensonge
- La calomnie
- Les commérages
- Le vol
- La recherche des défauts d'autrui
- Les jeux de hasard
- L'emprunt avec intérêts
- Le prêt à intérêts
- Servir de témoin à un contrat entre usuriers.
- Ecrire un contrat entre usuriers
- L'adultère
- L'homosexualité
- Regarder les gens de l'autre sexe qui nous sont interdits
- Accuser quelqu'un d'adultère
- L'escroquerie
- Cacher un témoignage
- Faire un faux témoignage
- Violer une promesse
- Fuir le champ de bataille
- Boire des boissons alcoolisées
- Manger du porc
- Manger des animaux morts en dehors des règles de l'égorgeement

- Manger les testicules des animaux égorgés
- Absorber du sang
- Manger des choses impures
- Encourager la corruption et l'immoralité
- Le meurtre
- Tourmenter les parents
- Faire un serment mensonger
- Tricher dans la pesée des marchandises
- Aider les oppresseurs
- La trahison
- Travailler pour un oppresseur
- Tromper les gens
- Inventer en religion
- Insulter un musulman
- Désespérer de la Grâce divine
- Insulter les gens
- L'orgueil
- Etre blessant dans nos paroles
- L'hypocrisie
- Déranger les voisins
- Toucher des dessous-de-table
- La masturbation
- Le vol
- Juger en dehors des lois divines

- Le port de l'or pour les hommes
- Utiliser de la vaisselle en or ou en argent
- Etc...

Certaines obligations

- Faire les cinq prières journalières
- Interdire le mal
- Ordonner le Bien
- Le Djihâd
- L'aumône obligatoire (Zakât)
- L'impôt obligatoire (Khoms)
- Le pèlerinage
- L'aide aux opprimés
- Le témoignage
- La défense de la religion
- Préserver la réputation des gens
- Répondre aux salutations
- Répondre au courrier
- Obéir aux parents
- Apprendre les règles religieuses
- Avoir des relations avec la famille
- Respecter les promesses
- Respecter les vœux

Les règles de l'imitation

Dieu, Omnipotent, a révélé toutes les règles nécessaires au bonheur terrestre et au salut de l'au-delà, au Prophète qui les a enseignées aux gens et légua cet enseignement précieux aux Imams.

Les successeurs du Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui) ont travaillé à l'application des règles de l'Islam dans la mesure de leurs moyens. Cet enseignement fut compilé dans les livres de Traditions ou de Hadiths.

Actuellement, comme nous n'avons pas de relation directe avec l'Imam du Temps (Que Dieu hâte sa venue) pour recevoir les enseignements et les directives nécessaires, nous sommes obligés de nous référer à ce corpus de Hadiths du Prophète et des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux) et d'interpréter ces textes pour en extraire les règles.

Cependant la compréhension, l'interprétation et la distinction des Hadiths authentiques, représentent un travail difficile et spécialisé.

Il y a des gens qui ont travaillé des années et étudié les différentes sciences indispensables à l'extraction des lois. Ils ont passé des jours et nuits à étudier les Hadiths pour pouvoir en extraire les règles islamiques, ces gens sont des "Mojtaheds", des "Faghis" ou des savants religieux.

Pour connaître nos devoirs et nos obligations, nous devons suivre un Mojtahed, car la raison implique que pour toute chose, nous nous référons aux spécialistes. Les Imams eux-mêmes, nous ont donné ce conseil.

Evidemment, nous devons choisir le Mojtahed, le plus intelligent, le plus savant, le plus juste et le plus vertueux.

Les Mojtaheds en général, sont d'accord sur la majorité des points de législation. Ce n'est que sur certains détails qu'il leur arrive de diverger.

Je dois insister sur le fait que Dieu n'a donné qu'un seul décret pour chaque cas. Les Fatwâ diverses proposées par les Mojtaheds, ne changent rien au décret unique de Dieu.

Les Mojtaheds n'ont jamais prétendu que Dieu se soumettra à leurs décisions ou que Dieu changera de décision, à cause de leurs diverses interprétations.

Vous vous demanderez peut-être, d'où vient cette diversité d'interprétations.

Les raisons sont multiples

Il se peut qu'un Mojtahed soit pris par le doute dans sa compréhension et son interprétation d'un décret et décide d'agir selon la règle de "précaution", sans donner un avis définitif. Le décret divin reste ainsi

intouché et les intérêts de l'islam ne sont pas mis en danger.

Il se peut que les Mojtaheds aient des avis différents et une compréhension différente d'un Hadith. Leur interprétation des paroles de tel ou tel Imam, est différente et chacun décrète selon son interprétation personnelle.

Il se peut qu'il existe sur un sujet, plusieurs Hadiths divergents. Le Mojtahed doit choisir un Hadith et légiférer en fonction de celui-ci.

Les avis des Mojtaheds seront différents en fonction des priorités dans le choix des Hadiths ou d'autres raisons qui dictent leur choix et les conduisent à légiférer de telle ou telle manière.

Ce genre de désaccord ne nuit à personne, partout dans le monde, les savants ont des avis différents sur un même sujet. Vous ne trouverez pas deux ingénieurs ou deux architectes et même deux médecins qui ont exactement les mêmes idées et les mêmes méthodes.

Nous pouvons donc conclure que le recours à un spécialiste n'est, ni une chose étrange, ni une chose nouvelle.

Tous les gens sont obligés de se référer aux spécialistes, sur les sujets qui dépassent leur compétence. Cela nous arrive à tous, dans une grande partie de nos activités quotidiennes.

Les "sources d'imitation" ne décrètent pas selon leurs goûts personnels. Pour chaque décision, ils se réfèrent au Coran et aux Hadiths qui nous sont parvenus du Prophète ou des Imams (Que le salut de Dieu soit sur eux).

Si des désaccords apparaissent, ce n'est pas parce que les Mojtaheds veulent s'opposer aux opinions de leurs confrères. Tous cherchent à comprendre l'unique loi divine, leur seule solution est d'appliquer ce qu'ils ont pu comprendre des textes et la seule solution des "Moghaled" (Ceux qui suivent une source d'imitation) est de respecter les conclusions du Faghi.

Les divergences qui apparaissent parfois concernent les détails et non le fond d'une question, comme les divergences scientifiques qui existent parmi les spécialistes dans de nombreux domaines scientifiques et qui ne gênent personne ni ne portent atteinte à la société. Il en est de même pour les divergences d'opinion qui peuvent apparaître chez les Mojtaheds.

Il est nécessaire de suivre le Mojtahed, le plus savant et le plus expérimenté, il doit être juste et vertueux, respecter ses responsabilités et œuvrer à la préservation des lois divines.

Le Vali-e-Faghi: Le Guide Suprême dans un gouvernement

islamique

Le guide suprême de la République islamique d'Iran est choisi parmi les Mojtaheds qui remplissent les conditions pour cette tâche.

Il y a trois conditions nécessaires:

1. Une connaissance élevée des questions islamiques pour pouvoir décréter sur divers problèmes de Jurisprudence.
2. La vertu et la piété nécessaires pour guider le peuple iranien.
3. Etre capable d'interpréter les équations politiques et sociales. Etre courageux, avoir un sens développé de l'organisation et le pouvoir de remplir cette tâche.

Le premier Mojtahed qui a rempli cette mission, en Iran, fut le Fondateur de la République Islamique d'Iran: l'Ayatollah Komeiny, choisi par la majorité du peuple.

Après lui, la désignation du guide revint à l'assemblée des experts, élue au suffrage universel qui sont eux-mêmes, des Mojtaheds. Ce conseil a choisi après le décès de l'Imam Khomeiny, l'Ayatollah Khamenei qui remplissait les conditions nécessaires à cette lourde responsabilité.

1. – Kafi, Vol.2, partie 5, P. 13.
2. – Cette partie est facultative et ne fait pas partie de l'Azân ni de l'Eqâmâ. Il est cependant bon de la prononcer pour la satisfaction divine Tozi-ol-Massaél, N.919.
3. – Cette partie est facultative et ne fait pas partie de l'Azân ni de l'Eqâmâ. Il est cependant bon de la prononcer pour la satisfaction divine Tozi-ol-Massaél, N.919.
4. – Kafi, Vol.2, partie 7, P.5.
5. – Kafi, Vol.2, partie 7, P.5.
6. – Kafi, Vol.2, partie 6, P.5.
7. – Kafi, Vol.2, partie 6, P.5.
8. – Kafi, Vol.2, partie 6, P.6.
9. – Chaque pois fait environ 0/192 g.
10. – Kafi, Vol.2:huitième partie, P.48.
11. – Coran, 61: 4.
12. – Coran, 9: 36.
13. – Coran, 2: 193.
14. – Coran, 9: 12.
15. – Coran, 8: 60.
16. – Vassa'el-o-shie, Vol.11, P.11.
17. – Coran, 3: 110.
18. – Coran, 3: 104.
19. – Vasa'el-o-Shie, Vol.11, P.394.
20. – Vasa'el-o-Shie, Vol.11, P.394.
21. – Vasa'el-o-Shie, Vol.11, P.394.
22. – Vasa'el-o-Shie, Vol.11, P.407.

<http://www.albouraq.org/namaze/namaze.htm> [6]

[http://www.al \[7\]-shia.com/html/fre/ahkam/fiqh/index.htm](http://www.al[7]-shia.com/html/fre/ahkam/fiqh/index.htm)

<http://ma3soumines.free.fr/calat/salat.html> [8]

<http://www.bostani.com/> [9]

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/ce-que-tout-le-monde-est-cens%C3%A9-connaître-ibrahim-amini>

Links

[1] <https://www.al-islam.org/fr/user/login?destination=node/40848%23comment-form>

[2] <https://www.al-islam.org/fr/user/register?destination=node/40848%23comment-form>

[3] <https://www.al-islam.org/fr/person/ibrahim-amini>

[4] <https://www.al-islam.org/fr/organization/centre-mondial-d%E2%80%99ahl-al-bayt>

[5] <https://www.al-islam.org/fr/library/general-belief-creed>

[6] <http://www.albouraq.org/namaze/namaze.htm>

[7] <http://www.al>

[8] <http://ma3soumines.free.fr/calat/salat.html>

[9] <http://www.bostani.com/>